

ANNEXE C

INSTRUCTIONS DE CODAGE DU FORMULAIRE B3 POUR ENTREPÔT DE STOCKAGE

Les zones du formulaire B3 pour entrepôt de stockage doivent être remplies conformément aux instructions suivantes.

Zone n° 1 – Nom et adresse de l'importateur

Indiquer le nom de l'importateur sur tous les types du formulaire B3. Si le formulaire B3 comporte plusieurs pages, remplir cette zone sur la première page. (Pour les exigences liées au formulaire B3 de type F, voir l'annexe J).

Indiquer l'adresse de l'importateur si elle n'est pas indiquée sur la facture à l'appui.

Dans le champ réservé au « n° », indiquer le numéro d'entreprise et du compte des douanes. Ce numéro sert à désigner, de façon normalisée, les entreprises d'importation et d'exportation et à traiter les documents de déclaration en détail des douanes. Si vous avez un ou plusieurs comptes des douanes veuillez indiquer le numéro de compte à six chiffres (par exemple, RM0001)

Zone n° 2 – Numéro de transaction

Doit être indiqué sur tous les types du formulaire B3 lorsque la garantie pour mainlevée avant paiement est utilisée.

Ce numéro comporte 14 chiffres et est composé de la façon suivante :

- a) les cinq premiers chiffres représentent le numéro de compte garanti de l'importateur ou du courtier qui présentera le document de déclaration en détail ou paiera les droits et les taxes;
- b) les huit chiffres suivants constituent un numéro attribué par l'importateur ou le courtier;
- c) le dernier chiffre est un chiffre d'auto-contrôle calculé en utilisant une formule fournie par les douanes (consulter l'annexe F).

Il faut indiquer, s'il y a lieu, le numéro de transaction attribué au moment du dédouanement sur toutes les copies du formulaire B3 et sur la première page des documents à l'appui. Il doit être indiqué sous forme de code à barres (voir la note ci-dessous au sujet des codes à barres) sur la première page de la copie du formulaire B3 destinée à l'ADRC. Consulter l'annexe I pour les modalités du codage à barres. Le numéro de transaction doit être dactylographié ou inscrit lisiblement sur toutes les autres pages du formulaire B3 et sur la première page des documents à l'appui. Si un document à l'appui comporte plusieurs pages, le nombre de pièces jointes doit également être inscrit sur la première page. Il n'est donc pas nécessaire d'indiquer le numéro de transaction sur chaque page des documents à l'appui.

Le numéro de transaction doit également être dactylographié ou inscrit lisiblement sur tous les permis, certificats et licences.

Ce numéro de transaction ne doit pas être réutilisé au cours des 7 ans plus 3 mois suivants (une période de 6 ans plus 15 mois courants). Fait à noter, si une transaction fait l'objet d'un rajustement, la période de 7 ans plus 3 mois débutera à la date de la décision finale.

- Notes :**
1. Tous les importateurs ou les courtiers qui ont un numéro de compte garanti pour la mainlevée avant le paiement des droits doivent soumettre toute la documentation du formulaire B3 accompagné d'un numéro de transaction sous forme de code à barres.
 2. Les importateurs ou les courtiers qui n'ont présenté qu'une garantie « de chèques non visés » doivent attribuer un numéro de transaction à leurs documents de déclaration en détail. Toutefois, il n'est pas nécessaire d'utiliser un code à barres à cette fin. Quant aux transactions non garanties (c'est-à-dire les transactions en espèces), les douanes leurs attribuent un numéro sous forme de code à barres.

Zone n° 3 – Type

Doit être indiqué sur tous les types du formulaire B3. Si le formulaire B3 comporte plusieurs pages, le type du formulaire B3 doit être indiqué sur la première page.

Assigner aux différents types du formulaire B3 un code numérique parmi les suivants :

- 10 – Formulaire B3 pour toutes les marchandises en entrepôt** – utilisé lorsque les marchandises doivent être mises dans un entrepôt de stockage des douanes.
- 13 – Formulaire B3 pour réentreposage** – utilisé lorsque des marchandises sont réentreposées après avoir été transférées (sauf dans une boutique hors taxe) ou enlevées sur un formulaire B3 de Type 30, par exemple, après avoir été enlevées d'un autre entrepôt de stockage desservi par le même bureau de douane ou par un bureau de douane différent. Consulter le Mémoire D4-3-7, *Boutiques hors taxes – Système d'évaluation et de surveillance des exploitants*, pour les instructions sur la façon de remplir le formulaire B116, *Douanes Canada – Document de déclaration en détail de boutique hors taxes* qui est présenté lorsque les marchandises sont livrées à une boutique hors taxe.
- 20 – Formulaire B3 – Sortie d'entrepôt pour consommation** – utilisé pour déclarer en détail les droits et taxes sur les marchandises sorties de l'entrepôt pour être utilisées au Canada et qui ont été mises en entrepôt sur un formulaire B3 de types 10 et 13.
- 21 – Formulaire B3 – Sortie d'entrepôt pour exportation et déclaration en détail des manquants approuvés par les douanes** – utilisé lorsque les marchandises qui ont été mises en entrepôt sur un formulaire B3 de types 10 et 13 sont sorties de l'entrepôt et exportées. Noter que pour les marchandises manquantes ou endommagées, une preuve est requise. Les marchandises endommagées doivent être documentées sur le formulaire K11, *Certificat de marchandises endommagées*.
- 22 – Formulaire B3 – Sorties d'entrepôts pour provisions de bord, ventes au Gouverneur général et aux diplomates** – utilisé pour déclarer en détail les marchandises qui ont été mises en entrepôt sur un formulaire B3 de types 10 et 13 et qui ont été sorties de l'entrepôt pour être utilisées comme provisions de navire.
- 30 – Formulaire B3 – Transfert des marchandises** – utilisé pour transférer les marchandises d'un entrepôt de stockage à un autre entrepôt de stockage ou pour un transfert de propriété ou de titre. Consulter le Mémoire D4-1-2, *Règlement concernant les entrepôts de stockage des douanes*, pour des renseignements sur le transfert des marchandises entre les entrepôts, et le Mémoire D4-3-7 pour des renseignements concernant les marchandises qui sont transférées d'un entrepôt de stockage des douanes à une boutique hors taxe.

Zone n° 4 – Numéro de bureau

Doit être indiqué sur tous les types du formulaire B3.

Si le formulaire B3 comporte plusieurs pages, remplir cette zone sur la première page.

Indiquer le numéro de code du bureau de douane où les marchandises sont déclarées en détail. (Consulter l'annexe H, Liste 1a) ou 1b) pour trouver le numéro de code du bureau de douane où les marchandises ont été déclarées en détail.)

Zone n° 5 – Numéro de TPS

Si le numéro d'entreprise (NE) est utilisé dans la zone n° 1, cette zone **peut être laissée en blanc**.

Zone n° 6 – Code de paiement

Indiquer « I » sur la première page du formulaire B3 si un importateur a déposé une garantie et les marchandises sont relâchées sous le numéro de compte sécuritaire d'un courtier en douane.

Dans ce cas, le formulaire quotidien K84, *Relevé de compte de l'importateur/courtier*, sera produit pour le courtier, les transactions des importateurs indiqués ci-dessus y étant séparées.

Zone n° 7 – Mode de transport

À remplir sur le formulaire B3 de type 10 pour toutes les expéditions d'une valeur de plus de 2 500 \$CAN.

Indiquer le code du mode de transport utilisé à l'arrivée des marchandises au Canada. Les codes valides sont les suivants :

Air	1
Routier	2
Rail	6
Oléoduc	7
Maritime	9

Zone n° 8 – Port de débarquement

À remplir sur le formulaire B3 de type 10 pour toutes les expéditions maritimes d'une valeur de plus de 2 500 \$CAN exportées des États-Unis. (Voir l'annexe H, Liste 1a) ou 1b) pour le numéro de code du port de débarquement.)

Zone n° 9 – Total de la valeur en douane

Doit être indiqué sur tous les types du formulaire B3.

Additionner les montants de la valeur en douane de chaque ligne de classification (zone n° 37) pour obtenir le total de la valeur en douane en dollars canadiens de l'expédition, et arrondir la somme au dollar le plus près. (Le point décimal ne doit pas être inclus.)

Si le formulaire B3 comporte plusieurs pages, ne remplir cette zone que sur la première page.

Zone n° 10 – Numéro de sous-en-tête

Doit être indiqué sur la première page de chaque sous-en-tête pour tous les types du formulaire B3.

Ne rien indiquer dans cette zone sur toutes les pages suivantes à moins qu'un changement ne soit apporté au contenu des zones du sous-en-tête (c.-à-d., nom du vendeur, pays, traitement tarifaire, date d'expédition directe, code de devise, délai).

Les numéros de sous-en-tête doivent être attribués en séquence de 1 à 999.

Nota : Lorsqu'un sous-en-tête supplémentaire doit être préparé, toutes les zones du sous-en-tête doivent être remplies et non seulement les zones qui diffèrent de celles apparaissant sur le sous-en-tête antérieur.

Zone n° 11 – Nom du vendeur

Doit être indiqué sur la première page de chaque sous-en-tête.

Si les marchandises sont facturées des États-Unis, indiquer le nom, le code à trois caractères de l'État tel qu'il est énuméré à l'annexe H et le code postal à cinq caractères du vendeur ou du consignataire des marchandises tel qu'indiqués sur les factures à l'appui.

Chaque nouveau vendeur doit être inscrit dans un nouveau sous-en-tête.

Indiquer le nom du vendeur ou du consignataire des marchandises tel qu'indiqué sur les factures à l'appui. Ne pas abrégier le nom. Indiquer le nom de la même façon sur chaque formulaire B3.

Lorsque les marchandises sont expédiées d'un pays et facturées (c.-à-d., vendues ou consignées) dans un autre pays, indiquer le nom du vendeur ou consignataire; p. ex., pour des marchandises expédiées par Nippon Textiles de Tokyo, Japon et facturées par Textile Exporters Inc., de New York, US, indiquer comme nom de vendeur Textile Exporters Inc.

Si les marchandises sont facturées d'un pays autre que les États-Unis, mais qu'elles sont exportées des États-Unis, indiquer le nom du vendeur étranger suivi par le code d'État et le code postal de l'exportateur des États-Unis.

Zone n° 12 – Pays d’origine

Doit être indiqué sur la première page de chaque sous-en-tête pour tous les types du formulaire B3.

Indiquer un code d’État à trois caractères alphabétiques si le pays d’origine est les États-Unis. Pour les autres pays, utiliser le code à deux caractères alphabétiques extrait de la liste de codes de pays de l’Organisation internationale de normalisation (ISO). Consulter la liste des codes de pays ou d’États de l’annexe H.

Dans le cas de marchandises identiques provenant de divers pays d’origine qui ont tous droit au même traitement tarifaire, attribuer aux marchandises importées une quantité et une valeur estimatives sur une base proportionnelle selon le pays d’origine.

Chaque nouveau pays ou nouvel État doit être indiqué dans un nouveau sous-en-tête.

Zone n° 13 – Lieu d’exportation

Doit être indiqué sur la première page de chaque sous-en-tête pour tous les types du formulaire B3.

Indiquer un code d’État à trois caractères alphabétiques si le pays d’exportation est les États-Unis. Si les marchandises ont été exportées d’une zone de commerce extérieur, indiquer le code approprié pour la zone de commerce extérieur. Pour les autres pays, utiliser le code à deux caractères alphabétiques extrait de la liste des codes de pays de l’ISO. Consulter la liste des codes de pays ou d’États de zones de commerce extérieur de l’annexe H. Chaque nouveau pays, État ou zone de commerce extérieur doit être inscrit dans un nouveau sous-en-tête.

Zone n° 14 – Traitement tarifaire

Doit être indiqué sur la première page de chaque sous-en-tête pour tous les types du formulaire B3.

Utiliser l’un des codes suivants :

Traitement tarifaire	Code
Tarif de la nation la plus favorisée	2
Tarif général	3
Tarif de l’Australie	4
Tarif de la Nouvelle-Zélande	5
Tarif des pays antillais du Commonwealth	7
Tarif des pays les moins développés	8
Tarif de préférence général	9
Tarif des États-Unis	10
Tarif du Mexique	11
Tarif Mexique-États-Unis	12
Tarif de l’Accord Canada-Israël	13
Tarif du Chili	14
Tarif du Costa Rica	21

Le code 10 pour l’application du Tarif des États-Unis, le code 11 pour l’application du Tarif du Mexique, le code 12 pour l’application du Tarif Mexique-États-Unis ou le code 14 pour l’application du Tarif du Chili ou code 21 pour l’application du Tarif du Costa Rica ne peuvent être utilisés que dans deux situations. La première situation, et la plus courante, est lorsque l’importateur ou propriétaire, ou le courtier déclare que les marchandises importées sont admissibles à titre de produits originaires et que l’importateur ou propriétaire, ou le courtier détient un certificat d’origine valide en vertu de l’ALENA, de l’ALECC, ou de l’ALECCR selon le cas, visant les marchandises faisant l’objet de l’importation. La deuxième situation est lorsque l’importateur ou propriétaire, ou le courtier importe certains produits textiles non originaires en vertu d’un niveau de préférence tarifaire et a une déclaration certifiant que les marchandises rencontrent les conditions exposées dans *l’Arrêté accordant le bénéfice tarifaire aux textiles et vêtements*. L’utilisation intentionnelle de ces codes lorsque les marchandises n’ont pas droit à ces traitements tarifaires peut entraîner des mesures d’exécution.

Chaque nouveau traitement tarifaire doit être indiqué dans un nouveau sous-en-tête.

Consulter le *Tarif des douanes* pour de plus amples renseignements sur les conditions d’application de ces traitements tarifaires.

Zone n° 15 – Bureau de sortie des États-Unis

Doit être indiqué sur la première page de chaque sous-en-tête pour le formulaire B3 de type 10 pour les expéditions d'une valeur de plus de 2 500 \$CAN exportées des États-Unis.

Le bureau de sortie des États-Unis est défini comme « le bureau de douane des États-Unis auquel ou le plus près duquel le transporteur routier transportant les marchandises traverse la frontière des États-Unis vers le Canada, ou lors de cas d'exportation par navire ou par avion, le bureau de douane des États-Unis où les marchandises sont chargées sur le navire ou dans l'aéronef devant les transporter au Canada ».

Indiquer le code du bureau de sortie de quatre caractères tel qu'indiqué à l'annexe H, liste 6.

Zone n° 16 – Date d'expédition directe

Doit être indiquée sur la première page de chaque sous-en-tête pour le formulaire B3 de type 10 si le code de devise n'est pas celui du dollar canadien. Pour tous les autres types, la zone n° 17 doit montrer la devise canadienne CAD et la zone n° 16 doit être laissée en blanc.

Il s'agit de la date utilisée pour choisir le taux de change pour convertir la devise étrangère en dollars canadiens.

Indiquer MM JJ (Mois, Jour).

Chaque nouvelle date doit être indiquée dans un nouveau sous-en-tête.

Zone n° 17 – Code de la devise

Doit être indiqué sur la première page de chaque sous-en-tête pour tous les types du formulaire B3.

Les codes de pays de l'ISO sont utilisés (p. ex., dollars des États-Unis = USD). Consulter la liste des codes de devise dans l'annexe H.

Chaque nouvelle devise doit être indiquée dans un nouveau sous-en-tête.

Zone n° 18 – Délai

Doit être indiqué sur la première page des formulaires B3 de types 10, 13 et 30.

Doit être indiqué sur la première page de chaque sous-en-tête pour le formulaire B3 de type 20 si un contrôle de délai s'applique.

Ne rien indiquer dans cette zone sur tous les formulaires B3 de types 21 et 22.

Lorsque des formulaires B3 sur la base du 1/60 et du 1/120 sont préparés, le délai doit être indiqué en mois.

Chaque nouveau délai doit être indiqué dans un nouveau sous-en-tête.

Indiquer le délai conformément aux exemples de présentation suivants :

Délai	Indiqué par
1 semaine	1 S
30 jours	30 J
1 mois	1 M
60 jours	60 J
2 mois	2 M
90 jours	90 J
3 mois	3 M
1 an	1 A ou 12 M
2 ans	2 A ou 24 M
15 ans	15 A

Zone n° 19 – Fret

Doit être indiqué sur la première page de chaque sous-en-tête du formulaire B3 de type 10 dans le cas d'expéditions d'une valeur de plus de 2 500 \$CAN exportées des États-Unis. Il est acceptable d'indiquer des montants valides dans chaque sous-en-tête ou d'indiquer un montant total sur la première page. Le premier sous-en-tête ne doit pas être laissé en blanc.

Inscrire, au dollar canadien près, le montant total des frais pour le transport des marchandises importées du lieu d'exportation directe aux États-Unis au lieu de destination au Canada. Un tableau peut être utilisé pour calculer le montant estimatif des frais de transport. Lorsqu'il n'y a pas de frais de transport, par exemple, lorsque le propriétaire utilise son propre moyen de transport pour charger les marchandises, un coût type estimatif doit paraître sur le formulaire.

Zone n° 20 – Date de mainlevée

Ne rien indiquer dans cette zone.

Zone n° 21 – Ligne

Doit être indiquée sur tous les types du formulaire B3.

Indiquer le numéro séquentiel de la ligne de classification chaque fois qu'un nouveau numéro de classement est attribué. Il faut attribuer un numéro de ligne distinct à chaque numéro de classement, indépendamment du nombre de taux ou de lignes nécessaires pour l'indiquer.

Les numéros de ligne ne peuvent pas être sautés ou répétés sur un formulaire B3, quel que soit le nombre de sous-en-têtes.

Zone n° 22 – Désignation

Indiquer toutes les références, comme les numéros de Mémoire D, des décisions relatives à la valeur et au classement, et des permis d'importation.

Indiquer la quantité, les marques et les numéros des colis.

Indiquer «Transaction finale de sortie d'entrepôt contre le numéro de transaction antérieure cité dans la zone n° 24» lorsque la dernière partie d'une expédition est sortie d'un entrepôt de stockage.

Doit indiquer dans cette zone la raison de l'utilisation d'un formulaire B3 provisoire.

Pour les marchandises assujetties à la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* (LMSI), les importateurs qui ne participent pas au Programme d'autocotisation des douanes (PAD) doivent indiquer clairement la description des marchandises. Cette description doit être conforme à l'avis écrit fourni par un agent de l'ADRC.

Pour les marchandises assujetties à la LMSI, les importateurs qui participent au PAD doivent fournir, sur demande et dans les 21 jours, des documents qui indiquent clairement la description des marchandises. Cette description doit être conforme à l'avis écrit fourni par un agent de l'ADRC.

Une sanction administrative pécuniaire peut être imposée aux importateurs qui ne fournissent pas, pour n'importe quelles marchandises assujetties à la LMSI, la description décrite dans l'avis écrit fourni par un agent de l'ADRC.

Zone n° 23 – Poids en kilogrammes

Indiquer le poids sur le formulaire B3 de type 10 pour toutes les expéditions maritimes ou aériennes d'une valeur de plus de 2 500 \$CAN exportées des États-Unis.

N'inscrire le poids que sur la première ligne de détail de chaque transaction.

Inscrire, au kilogramme près, le poids brut des marchandises figurant dans cette transaction.

Zone n° 24 – Numéro de transaction antérieure

Doit être indiqué sur tous les types de formulaire B3, sauf le type 10, s'il y a lieu. Si de multiples formulaires B3 pour des expéditions d'entrepôts de stockage sont consolidés sur un formulaire de déclaration B3 de sortie d'entrepôt ou de transfert, le numéro de transaction de la première déclaration du formulaire B3 sera utilisé.

Indiquer le numéro de transaction de la zone n° 2 du formulaire B3 (Entrepôt de stockage des douanes) auquel le nouveau formulaire B3 se rapporte. Se reporter au tableau suivant :

Formulaire B3 en préparation	Numéro de transaction d'entrepôt à indiquer
Type 13	Indiquer le numéro de formulaire B3 de type 30 qui se rapporte aux marchandises transférées ou enlevées.
Types 20 à 22	Indiquer le numéro du formulaire B3 de type 10 sur lequel est indiqué que les marchandises ont été entreposées, modifiées ou remballées.
Type 30	Indiquer le numéro du formulaire B3 de type 10, sur lequel est indiqué les marchandises qui ont été entreposées.

Zone n° 25 – Ligne de transaction antérieure

Doit être indiquée sur tous les types du formulaire B3, s'il y a lieu.

Indiquer le numéro de la ligne de classification (zone n° 25) du formulaire B3 pour entrepôt de stockage auquel le nouveau formulaire B3 se rapporte.

Zone n° 26 – Autorisation spéciale

Indiquer, s'il y a lieu, l'autorisation spéciale sur chaque ligne de classification pour tous les types du formulaire B3.

Laisser en blanc sur chaque ligne de classification lorsqu'un décret, autre qu'un décret de remise, réduit ou élimine les droits sur des marchandises particulières.

Lorsque le propriétaire est autorisé par un décret à importer des marchandises dans des conditions spéciales, indiquer le numéro du décret dans cette zone. Indiquer le numéro du décret selon les modèles suivant :

- a) Décrets présentés au Gouverneur en conseil par le Conseil du Trésor; p. ex., le décret du conseil C.P. 1973-1/82 du 9 janvier 1973, doit être indiqué par 73-1-82.
- b) Décrets présentés au Gouverneur en conseil par le ministère intéressé; p. ex., le décret du conseil C.P. 1985-277 du 31 janvier 1985, doit être indiqué par 85-277.
- c) Report des droits, p. ex., 87-016W0001.
- d) Code d'autorisation spéciale « 1999-0000 », d'un centre de distribution des exportations (TPS) – exonère de la TPS lorsque autorisé par l'ADRC.

(Consulter le Mémoire D7-4-1, *Programme de report des droits*, pour de plus amples renseignements.)

Si le numéro du décret contient une barre oblique (/), cette dernière doit être indiquée par un trait d'union (-) : p. ex., le décret du conseil 67-23/261 doit être indiqué par 67-23-261.

Lorsqu'un formulaire B3 visant des marchandises importées en vertu d'un décret renferme plusieurs lignes de calcul, comme dans un formulaire B3 prévoyant la remise des droits et taxes de marchandises importées à la faveur de plusieurs numéros de classement, le numéro du décret doit être indiqué de nouveau avec chaque nouvelle ligne de classification.

Dans tous les cas où un décret est modifié, le numéro du décret initial doit être mentionné dans cette zone. Il n'y a pas lieu de tenir compte du numéro du décret modificatif.

Les avantages du Tarif des États-Unis et du Tarif du Mexique peuvent, conformément à l'*Arrêté accordant le bénéfice tarifaire aux textiles et vêtements*, être accordés à certains produits textiles et vêtements qui sont taillés et cousus ou autrement assemblés (ou tissés ou confectionnés) aux États-Unis ou au Mexique à partir de tissus (ou de fils ou de fibres) produits ou obtenus dans un pays non signataire de l'ALENA. Sur une déclaration en détail se rapportant à ce type de marchandises, il faut mentionner le numéro d'autorisation spéciale 61-3-62. Par contre, si ces marchandises font l'objet d'un décret, le numéro du décret a préséance sur le numéro d'autorisation spéciale 61-3-62 utilisé pour désigner les produits textiles ou les vêtements déclarés.

Zone n° 27 – Numéro de classement

Doit être indiqué sur tous les types du formulaire B3.

Inscrire le numéro exact de classement tel qu'indiqué dans le *Tarif des douanes* pour chaque marchandise faisant partie de l'expédition visée par le formulaire B3.

Les six premiers chiffres représentent le code du système harmonisé international, les septième et huitième chiffres sont des subdivisions à l'usage des douanes et les deux derniers chiffres représentent un suffixe statistique.

Un point décimal doit être placé après les quatrième, sixième et huitième chiffres (p. ex., 1234.56.78.90).

Zone n° 28 – Code tarifaire

Indiquer pour tous les types du formulaire B3 si les conditions précisées dans le numéro tarifaire du Chapitre 99 (dispositions spéciales de classement) s'appliquent. N'indiquer que les quatre premiers chiffres du numéro tarifaire (p. ex., 9923). Si le numéro de classement tarifaire selon le Chapitre 99 réduit le taux à 0, cette zone doit être laissée en blanc.

Zone n° 29 – Quantité

Indiquer la quantité sur toutes les lignes de classification sur tous les types du formulaire B3, exprimée dans l'unité de mesure prévue par le *Tarif des douanes* ou indiquée dans la zone n° 30.

Si, pour les besoins de la taxe d'accise, une quantité doit être exprimée dans une unité de mesure différente de celle que stipule le *Tarif des douanes*, il faut l'indiquer sur la ligne suivante du formulaire B3. Ne pas inscrire de numéro de ligne pour la seconde ligne de détail.

Si une seule quantité s'applique à une ligne de classification, il faut l'indiquer sur la première ligne de détail. Toutefois, cette quantité peut être répétée sur les lignes de détail suivantes.

Zone n° 30 – Unité de mesure

Indiquer l'unité de mesure sur chaque ligne de classification pour tous les types du formulaire B3, comme le stipule le *Tarif des douanes*. Pour les cas où le *Tarif des douanes* ne prescrit pas une unité de mesure, l'unité la plus logique pour la marchandise sera utilisée.

Selon le *Tarif des douanes*, seuls des codes alphabétiques métriques peuvent être utilisés. C'est la raison pour laquelle les mesures impériales indiquées sur une facture doivent être converties en mesures métriques avant que le formulaire B3 ne soit rempli. Consulter les tableaux de conversion métrique à l'annexe E.

Si, pour les besoins de la taxe d'accise, une unité de mesure est différente de celle que stipule le *Tarif des douanes*, il faut l'indiquer sur la ligne suivante du formulaire B3. Ne pas inscrire de numéro de ligne pour la seconde ligne de détail.

Si une seule unité de mesure s'applique à une ligne de classification, elle doit être indiquée sur la première ligne de détail. Toutefois, cette unité de mesure peut être répétée sur les lignes de détail suivantes.

Consulter la liste des codes de l'unité de mesure à l'annexe H.

Zone n° 31 – Code de la valeur en douane

Indiquer le code sur chaque ligne de classification pour tous les types du formulaire B3.

Utiliser une combinaison formée de l'un des numéros de code pour le premier chiffre et de l'un des numéros de code pour le deuxième chiffre pour indiquer comment la valeur en douane a été déterminée.

Numéro de code pour le premier chiffre (lien)

Explication

- 1 Le vendeur et l'acheteur ne sont pas des personnes liées au sens du paragraphe 45(3) de la *Loi sur les douanes*.
- 2 Le vendeur et l'acheteur sont des personnes liées au sens du paragraphe 45(3) de la *Loi sur les douanes*.

Numéro de code pour le deuxième chiffre (méthode d'appréciation de la valeur utilisée)

Explication

- 3 Prix payé ou payable sans rectification (article 48 de la *Loi sur les douanes*).
- 4 Prix payé ou payable avec rectification (article 48 de la *Loi sur les douanes*).
- 5 Valeur transactionnelle des marchandises identiques (article 49 de la *Loi sur les douanes*).
- 6 Valeur transactionnelle des marchandises semblables (article 50 de la *Loi sur les douanes*).
- 7 Valeur de référence des marchandises importées (article 51 de la *Loi sur les douanes*).
- 8 Valeur reconstituée (article 52 de la *Loi sur les douanes*).
- 9 Dernière méthode d'appréciation de la valeur (article 53 de la *Loi sur les douanes*).

Zone n° 32 – Code de la LMSI

Indiquer le code LMSI qui convient sur tous les types du formulaire B3 si les marchandises sont assujetties à des mesures en vertu de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* (LMSI) et ou à un décret de surtaxe.

Préciser le type de cotisation de la LMSI applicable aux marchandises importées et son mode de paiement de la façon suivante :

Le premier chiffre identifie le type de cotisation de la LMSI :

- 1 – les marchandises **ne** sont **pas** assujetties aux conclusions du Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE) ou à un décret de surtaxe en vertu du *Tarif des douanes*;
- 2 – ne s'applique qu'aux marchandises couvertes par un engagement de prix offert par la totalité, ou presque, des exportateurs des marchandises en question et accepté par le Commissaire;
- 3 – ne s'applique qu'aux marchandises faisant l'objet d'une décision provisoire, à partir du jour où la décision a été prise jusqu'au jour où le Commissaire met fin à l'enquête ou le TCCE rend une ordonnance ou arrive à une conclusion;
- 4 – les marchandises sont assujetties aux conclusions du TCCE. Aucun montant de droits antidumping ou compensateurs n'est exigé, ce qui signifie aucun paiement.
- 5 – les marchandises sont assujetties aux conclusions du TCCE ou à un décret de surtaxe. Des droits antidumping ou compensateurs, ou une surtaxe, sont payables.

Notes : Lorsque les marchandises sont assujetties à des conclusions du TCCE ou à un décret de surtaxe et que le montant de la surtaxe ou des droits en vertu de la LMSI est couvert par un décret de remise, le code LMSI 50 doit être utilisé.

Le deuxième chiffre indique soit qu'aucun paiement n'est à faire, soit le mode du paiement à faire :

- 0 – Aucun paiement;
- 1 – Comptant;
- 2 – Cautionnement (ne sert que dans le cas de droits provisoires ou pendant un examen accéléré)

Nota : Seules les combinaisons suivantes de codes LMSI sont valides :

- 10 Dénote les marchandises qui ne sont pas en cause lorsqu'il y a division de la ligne d'un formulaire B3 pour séparer les marchandises ayant la même classification des marchandises qui sont assujetties à des conclusions du TCCE
- 20 Utilisée pour les marchandises couvertes par un engagement de prix
- 30 Utilisée pour les marchandises où il n'y a pas d'imposition de droits provisoires
- 31 Utilisée pour les marchandises dont les droits provisoires sont payés comptant
- 32 Utilisée pour les marchandises dont les droits provisoires sont couverts par un cautionnement de la LMSI
- 40 Utilisée pour les marchandises en cause lorsqu'il n'y a pas d'imposition de droits en vertu de la LMSI
- 51 Utilisée pour les marchandises dont les droits en vertu de la LMSI ou le montant de la surtaxe sont payés comptant
- 52 Utilisée pour les marchandises en cause faisant l'objet d'un examen accéléré, pour lesquelles les droits en vertu de la LMSI sont couverts par un cautionnement de la LMSI
- 50 Utilisée pour les marchandises en cause lorsque les droits en vertu de la LMSI sont couverts par un numéro valide de décret qui doit être indiqué dans la zone n° 26.

Une sanction monétaire pécuniaire pourrait être imposée aux importateurs qui ne fournissent pas les codes requis pour toutes marchandises assujetties à la LMSI.

Zone n° 33 – Taux de droit de douane

Indiquer le taux de droit sur chaque ligne de classification si un taux de droit de douane est applicable.

Ne rien indiquer dans cette zone pour les formulaires B3 de types 21 et 22 ou lorsque le taux de droit est réduit à 0 par le code tarifaire.

Lorsque des droits en pourcentages et des droits spécifiques s'appliquent, le taux de droit en pourcentage est indiqué sur la première ligne de détail. Le taux de droit spécifique est indiqué sur la ligne de détail suivante qui ne doit pas être numérotée.

Si un taux de droit supplémentaire équivalant à un droit d'accise est applicable, indiquer ce taux de droit dans la même zone, sur la ligne de détail suivante qui ne doit pas être numérotée.

La présentation doit être conforme aux exemples suivants :

Taux	Indiqué par
Exempt	Exempt, remplir de zéros ou laisser en blanc
18,5 %	18.5
20 %	20 ou 20.0
0,94 \$/kg	.0094
1,41 \$/kg	.0141

Zone n° 34 – Taux de la taxe d'accise

Indiquer soit un taux de taxe d'accise, soit un code d'exemption sur la première ligne de détail de chaque ligne de classification. (Voir l'annexe H, Liste 7, pour les codes d'exemption de taxe d'accise.)

Laisser en blanc sur les types 21 et 22 ou si la taxe d'accise ne s'applique pas.

Les marchandises frappées de taux de taxe d'accise ou de codes d'exemption différents doivent être codées sur des lignes de classification différentes.

Lorsqu'une taxe d'accise est à payer, indiquer son taux dans les exemples de formats suivants :

Taux	Indiqué par
0,0205 \$/L	.0205
0,2459 \$/L	.2459
0,5122 \$/L	.5122
0,17138 \$ pour 5 unités (ou fraction de ce nombre)	34.276 (34.276 par millier). Dans ce cas, le code d'unité de mesure (zone n° 28) doit être MIL et la quantité (zone n° 27) doit être indiquée en unités de 1000.
23,148 \$/kg	23.148
10 % de la valeur à l'acquitté	10 ou 10.0
10 % de la valeur à l'acquitté supérieure à 50,00 \$	10 ou 10.0
100,00 \$ par climatiseur, installé dans un véhicule non visé par la taxe d'accise sur le poids	100.00
Divers taux applicables aux véhicules	30.00
automobiles visés par la taxe d'accise sur le poids excédentaire d'un véhicule.	70.00 120.00 180.00
Divers taux applicables aux véhicules	130.00
automobiles visés par la taxe d'accise sur le poids excédentaire d'un véhicule et le climatiseur.	170.00 220.00 280.00

Une nouvelle ligne de classification est nécessaire pour chaque taux.

Nota : Les marchandises assujetties à la taxe d'accise ne peuvent être inscrites sur la même ligne de classification que les marchandises non assujetties à cette taxe.

Zone n° 35 – Taux de la TPS

Indiquer soit le taux de TPS, soit un code d'exemption de TPS sur la première ligne de détail de chaque ligne de classification.

Laisser en blanc sur les types 21 et 22.

Lorsque la TPS est à payer, indiquer son taux par 7 ou 7.0.

Si un code d'exemption de TPS est applicable, entrer dans cette zone un numéro de code de la Liste 4 de l'annexe H.

Les produits d'emballage et les contenants sont assujettis à la TPS au taux de 7 %, sauf lorsque les produits d'emballage ou les contenants peuvent être importés en franchise de taxes en vertu d'un article de l'annexe VII de la *Loi sur la taxe d'accise*.

Zone n° 36 – Valeur pour conversion des devises

Indiquer la valeur sur chaque ligne de classification pour tous les types du formulaire B3.

Indiquer la valeur des marchandises en l'exprimant dans la devise spécifiée sur la facture jusqu'à deux décimales après le point. Par exemple, 55 000 yen est indiqué par 55000.00.

Consulter les mémorandums de la série D13 pour savoir comment déterminer le montant à indiquer dans cette zone.

Zone n° 37 – Valeur en douane

Indiquer la valeur en douane sur chaque ligne de classification pour tous les types du formulaire B3 en multipliant le montant à convertir par le taux de change.

Indiquer le montant de la valeur en douane en dollars canadiens séparés par un point décimal. Par exemple, 96,00 \$ est indiqué par 96.00.

Les calculs doivent être faits au cent près.

Zone n° 38 – Droits de douane

Indiquer le droit de douane, s'il s'applique, sur le formulaire B3 de type 20.

Indiquer le montant des droits de douane (sans inclure les droits provisoires, antidumping ou compensateurs) qui est à payer en dollars et en cents séparés par un point décimal. Par exemple, 105,00 \$ est indiqué par 105.00 et 123,84 \$ par 123.84.

Lorsqu'un pourcentage du taux de droit de douane s'applique, le montant des droits de douane est calculé en multipliant ce taux par la valeur en douane. Lorsqu'un taux de droit de douane spécifique s'applique, le montant des droits de douane est calculé en multipliant le taux par la quantité.

Nota : Des calculs spéciaux peuvent être effectués si un décret de remise s'applique. Consulter les exemples de présentation dans cette annexe.

Zone n° 39 – Cotisation de la LMSI

Indiquer ce montant sur les formulaires B3 de type 20 si un montant de surtaxe ou de droits provisoires, antidumping ou compensateurs est exigible.

Si les marchandises font l'objet d'un décret de surtaxe, consulter les mémorandums de la série D16.

Pour les droits provisoires, antidumping ou compensateurs, consulter les mémorandums de la série D14 et D15.

Indiquer le montant en dollars et en cents séparés par un point décimal.

Nota : Ces droits font partie de la valeur pour le calcul de la taxe d'accise, sauf si les droits provisoires font l'objet d'un report en vertu d'un cautionnement.

Zone n° 40 – Taxe d'accise

Si elle est applicable, indiquer la taxe d'accise sur chaque ligne de classification du formulaire B3 de type 20 .

Lorsqu'un taux en pourcentage s'applique, calculer le montant de la taxe d'accise en multipliant le taux de cette taxe par le total de la valeur en douane, des droits de douane et de la cotisation de la LMSI.

Lorsqu'un taux spécifique s'applique, calculer le montant de la taxe d'accise en multipliant la quantité par le taux de cette taxe.

Notes : Des calculs spéciaux peuvent être effectués si un décret de remise s'applique. Consulter les exemples de présentation dans cette annexe.

Zone n° 41 – Valeur pour taxe

Indiquer la valeur pour taxe sur chaque ligne de classification du formulaire B3 de type 20 si la TPS est à payer.

Additionner la valeur en douane, les droits de douane, toute cotisation de la LMSI et la taxe d'accise, et inscrire le total dans cette zone.

Indiquer le montant en dollars et en cents séparés par un point décimal. Par exemple, 1 056,00 \$ est indiqué par 1056.00.

Zone n° 42 – TPS

Si elle est applicable, indiquer la TPS sur chaque ligne de classification du formulaire B3 de type 20.

Calculer la TPS au cent près en multipliant le taux de TPS par la valeur pour taxe.

Indiquer, le cas échéant, le montant de TPS en dollars et en cents séparés par un point décimal.

Notes : Des calculs spéciaux peuvent être effectués si un décret de remise s'applique. Consulter les exemples de présentation dans cette annexe.

Zone n° 43 – Dépôt

Laisser en blanc.

Zone n° 44 – Numéro d'entrepôt

Doit être indiqué sur tous les types du formulaire B3.

Indiquer les derniers chiffres du numéro attribué par les douanes à l'entrepôt de stockage des douanes :

- a) dans lequel les marchandises sont entreposées,
- b) duquel les marchandises doivent être sorties ou transférées (types 20, 21, 22 et 30).

Si le formulaire B3 comporte plusieurs pages, ne remplir cette zone que sur la dernière page.

Zone n° 45 – Numéro de contrôle du fret

Doit être indiqué sur un formulaire B3 de type 10.

Indiquer le numéro de contrôle du fret tel qu'il figure sur le document de contrôle du fret, y compris le code de transporteur.

Tous les traits d'union que renferme le code de transporteur (les quatre premiers chiffres) doivent être indiqués.

Un seul numéro de contrôle du fret peut être indiqué dans la zone n° 45. Si plus d'un document de contrôle du fret doit être réglé par un même formulaire B3, faire la liste de tous les numéros de contrôle du fret sur le formulaire B3B et faire un renvoi à ce formulaire dans cette zone.

Si le formulaire B3 comporte plusieurs pages, ne remplir cette zone que sur la dernière page.

Pour plus de renseignements sur les documents de contrôle du fret, veuillez consulter le *Mémoire D3-1-1, Règlement sur l'importation, le transport et l'exportation des marchandises*.

Zone n° 46 – Code de transporteur à l'importation

Remplir cette zone sur le formulaire B3 de type 10 lorsqu'il s'agit d'expéditions maritimes ou aériennes d'une valeur de plus de 2 500 \$CAN, exportées des États-Unis. Indiquer le code de quatre caractères du transporteur sur lequel les marchandises étaient chargées au moment de leur importation au Canada.

Lorsqu'un code de transporteur ne comprend que trois caractères, comme dans le cas des transporteurs aériens, indiquer le code à trois caractères suivi d'un trait d'union.

Zone n° 47 – Droits de douane

Indiquer ce total sur le formulaire B3 de type 20 si des droits de douane sont à payer.

S'il n'y a pas de droits de douane à payer, laisser cette zone en blanc ou la remplir de zéros.

N'indiquer dans cette zone que le montant du dépôt et des droits de douane.

Additionner le montant des droits de douane de chaque ligne de détail (zone n° 38) et le montant du dépôt pour obtenir le total des droits de douane.

Indiquer ce total en dollars et en cents séparés par un point décimal.

Si le formulaire B3 comporte plusieurs pages, ne remplir cette zone que sur la dernière page.

Zone n° 48 – Cotisation de la LMSI

Indiquer ce montant sur tous les types du formulaire B3, si un montant de surtaxe, de droits provisoires, de droits antidumping ou de droits compensateurs est exigible.

Indiquer le total de chacune des lignes de classification (zone n° 39) pour les montants de droits provisoires, des droits en vertu de la LMSI ou d'une surtaxe, saufs s'ils font l'objet d'un report en vertu d'un cautionnement tel qu'indiqué par les codes LMSI 32 ou 52, ou s'ils sont couverts par un décret de remise tel qu'indiqué par le code LMSI 50.

Indiquer ce total en dollars et en cents séparés par un point décimal.

Si le formulaire B3 comporte plusieurs pages, ne remplir cette zone que sur la dernière page.

Zone n° 49 – Taxe d'accise

Indiquer sur le formulaire B3 de type 20, si une taxe d'accise est à payer.

S'il n'y a pas de taxe d'accise à payer, laisser cette zone en blanc ou la remplir de zéros.

Additionner les montants de la taxe d'accise de chaque ligne de détail (zone n° 40) pour obtenir le total de la taxe d'accise.

Indiquer le montant total de toutes les taxes d'accise en dollars et en cents séparés par un point décimal.

Si le formulaire B3 comporte plusieurs pages, ne remplir cette zone que sur la dernière page.

Zone n° 50 – TPS

Indiquer le total de la TPS sur le formulaire B3 de type 20, si la TPS est à payer.

S'il n'y a pas de TPS à payer, ne rien indiquer dans cette zone ou la remplir de zéros.

Additionner les montants de TPS de chaque ligne de détail (zone n° 42) pour obtenir le total de la TPS.

Indiquer le montant total de la TPS en dollars et en cents séparés par un point décimal.

Si le formulaire B3 comporte plusieurs pages, ne remplir cette zone que sur la dernière page.

Zone n° 51 – Total

Doit être indiqué sur le formulaire B3 de type 20.

S'il n'y a pas de droits de douane ou de taxes à payer, remplir cette zone de zéros. Ne pas la laisser en blanc.

Si le formulaire B3 comporte plusieurs pages, ne remplir cette zone que sur la dernière page.

Zone – Déclaration de l'importateur ou du mandataire

Indiquer sur tous les types du formulaire B3.

Indiquer le nom de la personne faisant la déclaration, et préciser l'entreprise représentée par la personne qui effectue la déclaration.

Dater et signer la déclaration sur l'exemplaire original du formulaire B3. La déclaration de l'importateur, du propriétaire ou du mandataire doit être signée par la personne dont le nom apparaît sur la déclaration.

Si le formulaire B3 comporte plusieurs pages, ne remplir cette zone que sur la dernière page.

La personne qui fait la déclaration indique que les renseignements figurant sur le formulaire B3 sont exacts et complets. L'importateur, le propriétaire ou le mandataire doit se rappeler que l'utilisation délibérée du code 10 pour l'application du Tarif des États-Unis, du code 11 pour l'application du Tarif du Mexique, du code 12 pour l'application du Tarif Mexique-États-Unis, du code 13 pour l'application du Tarif de l'accord Canada-Israël, du code 14 pour l'application du Tarif du Chili ou du code 21 pour l'application du Tarif du Costa Rica lorsque cette utilisation n'est pas justifiée, peut entraîner des mesures d'exécution.

Sur le formulaire B3 de type 30, pour le transfert de propriété, la déclaration de l'importateur ou du mandataire doit être inscrite par le cédant.

Sur le formulaire B3 de type 13, qui sert à déclarer le réentreposage, la personne qui réentrepose les marchandises doit remplir la déclaration de l'importateur ou du mandataire. Par exemple, lorsque des marchandises sont réentreposées après sortie et transfert, la déclaration doit être signée par le cessionnaire

Instructions supplémentaires de codage concernant le formulaire B3 de type 30 ayant trait aux transferts

Zone – Déclaration du cédant/cessionnaire

Doit être indiqué sur le formulaire B3 de type 30, pour le transfert de propriété.

Si le formulaire B3 comporte plusieurs pages, ne remplir cette zone que sur la dernière page.

La déclaration doit se lire comme suit : « La propriété des marchandises désignées dans cette déclaration est véritablement cédée par le cédant soussigné au cessionnaire soussigné qui accepte cette cession par les présentes. »

Dans l'espace réservée à la signature du cédant ou du procureur, dactylographier ou écrire en caractères d'imprimerie le nom de la compagnie ou de la personne qui reçoit les marchandises.

Ajouter la déclaration au formulaire B3 au moyen d'un timbre ou en dactylographiant directement les données sur le formulaire de codage.

La déclaration doit être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs mandataires.

Zone – Transférer au numéro de l'entrepôt

Doit être indiqué sur le formulaire B3 de type 30.

Si le formulaire B3 comporte plusieurs pages, ne remplir cette zone que sur la dernière page.

Ajouter le numéro de l'entrepôt au moyen d'un timbre ou en le dactylographiant sur le formulaire.

FORMULAIRE B3 POUR ENTREPÔT DE STOCKAGE – EXEMPLES DE PRÉSENTATION ET EXPLICATIONS

Cette section contient des exemples de formulaire B3 qui illustrent des présentations ordinaires de déclarations en entrepôt de stockage et de sortie d'entrepôt. Ces exemples décrivent des transactions typiques mais fictives. Les personnes qui remplissent un formulaire de codage B3 peuvent consulter l'index pour trouver un exemple du type de transaction en entrepôt de stockage des douanes qu'elles ont à préparer. Si la présentation requise n'est pas indiquée dans l'index de cette annexe, consulter l'index de l'annexe B. Les présentations du formulaire B3 pour le corps et la plupart des zones des formulaires B3 et B3 pour entrepôt de stockage sont semblables, particulièrement pour les types 20 à 22 des formulaires B3 sortie d'entrepôt.

Notes : Les taux de droit, de TPS, de taxe d'accise et de change utilisés aux fins des calculs et des exercices sur les exemples ne sont pas nécessairement actuellement en vigueur. C'est la raison pour laquelle, bien que le codage indiqué sur les exemples soit correct, l'exactitude des renseignements sur les taux de droits et de taxes doit être vérifiée en consultant le *Tarif des douanes*, la *Loi sur la taxe d'accise* et d'autres références. Les codes à barres figurant dans les exemples de formulaires B3 ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Les exemples ont été classés dans l'ordre suivant :

N° de l'exemple	Format
1	Type 10 – Entrepôt
2	Type 10 – Entrepôt, marchandises en consignation à l'ordre d'une banque
3	Type 10 – Entrepôt, marchandise réputées exportées
4	Type 13 – Réentreposage
5	Type 20 – Sortie d'entrepôt, pour consommation
6	Type 20 – Sortie d'entrepôt, remise des droits
7	Type 20 – Sortie d'entrepôt, cotisation de la LMSI (payée)
8	Type 20 – Sortie d'entrepôt, cotisation de la LMSI (paiement différé en vertu d'un cautionnement)
9	Type 21 – Sortie d'entrepôt, pour exportation
10	Type 21 – Sortie d'entrepôt, marchandises endommagées
11	Type 21 – Sortie d'entrepôt, exportation de marchandises réputées exportées
12	Type 22 – Provisions de bord, ventes au Gouverneur général et aux diplomates
13	Type 30 – Transfert de marchandises dans un bureau de douane
14	Type 30 – Transfert de propriété dans un bureau de douane
15	Type 30 – Transfert de propriété dans un bureau de douane, marchandises en consignation à l'ordre d'une banque
16	Type 30 – Transfert de propriété et de marchandises dans un bureau de douane
17	Type 30 – Transfert de marchandises à un autre bureau de douane
18	Type 30 – Transfert de propriété et de marchandises à un autre bureau de douane

EXEMPLE 1

		Canada Customs and Revenue Agency / Agence des douanes et du revenu du Canada		CANADA CUSTOMS CODING FORM / DOUANES CANADA - FORMULE DE CODAGE				PROTECTED (WHEN COMPLETED) / PROTÉGÉ (LORS QU'IL EST REMPLI)															
1 IMPORTER NAME AND ADDRESS / NOM ET ADRESSE DE L'IMPORTATEUR ABC Importing Company Ltd. 123 Any Street Ottawa, Ontario K1J 0L5			NO. - N° 123456789 RM0001	2 TRANSACTION NO. - N° DE TRANSACTION Example 1 / Exemple 1			00000-589180643																
10 SUB HEAD NO. / N° DE SOUS-EN-TÊTE 1		11 VENDOR NAME - NOM DU VENDEUR XYZ Exporting Company Ltd. UTX 78161		NO. - N°	3 TYPE 10	4 OFFICE NO. / N° DE BUREAU 497	5 GST REGISTRATION NO. / N° DE TPS UTX	6 PAYMENT CODE / CODE DE PAIEMENT UTX	7 MODE OF TRAVEL 1	8 PORT OF ORIGIN / PORT DE DÉPART 10	9 TOTAL VFD - TOTAL DE LA VD 10000												
12 COUNTRY OF ORIGIN / PAYS D'ORIGINE UTX		13 PLACE OF EXPORT / LIQU D'EXPORTATION UTX		14 TARIFF TREATMENT / TRAITEMENT TARIFFAIRE 10	15 U.S. PORT OF EXIT / PORT DE SORTIE DES E.-U. 5309	16 DIRECT SHIPMENT DATE / DATE D'EXPORTATION DIRECTE 01	17 CURRENCY / MONNAIE USD	18 TIME LIMIT - DELAI / N° DE DÉLAI 2	19 FREIGHT - FRET Y/A	20 RELEASE DATE - DATE DE LA MAINLEVÉE 100	RESERVED FOR COBA USE / RÉSERVÉ À L'USAGE DE L'AGENCE												
21 LINE / LIGNE 1	22 DESCRIPTION / DÉSIGNATION			23 WEIGHT IN KILOGRAMS / POIDS EN KILOGRAMMES 50	24 PREVIOUS TRANSACTION - TRANSACTION ANTERIEURE NUMBER / NUMÉRO	25 LINE / LIGNE	26 SPECIAL AUTHORITY / AUTORISATION SPÉCIALE	27 CLASSIFICATION NO. / N° DE CLASSEMENT 8511.10.00.00	28 TARIFF CODE / TARIFAIRE 10000	29 QUANTITY / QUANTITÉ NMB	30 U-M	31 VFD CODE / CODE DE VFD 13	32 SINIA CODE / CODE DE SINIA 0.00	33 RATE OF CUSTOMS DUTY / TAUX DE DROIT 0.00	34 E.T. RATE / TAUX T.A.	35 RATE OF GST / TAUX DE TPS 7	36 VALUE FOR CURRENCY CONVERSION / CONVERSION VALEUR POUR CHANGE 8695.00	37 VALUE FOR DUTY / VALEUR EN DOUANE 10000.00	38 CUSTOMS DUTIES / DROITS DE DOUANE	39 SINIA ASSESSMENT / COTISATION DE SINIA	40 EXCISE TAX / TAXE D'ACCISE	41 VALUE FOR TAX / VALEUR POUR TAXE	42 GST / TPS
43 DEPOSIT - DÉPÔT	44 WAREHOUSE NO. - N° D'ENTRÊPÔT 023	45 CARGO CONTROL NO. - N° DE CONTRÔLE DU FRET 014-00350920	46 CARRIER CODE AT IMPORTATION / CODE DE TRANSPORTATEUR À L'IMPORTATION 014-	47 CUSTOMS DUTIES / DROITS DE DOUANE	48 SINIA ASSESSMENT / COTISATION DE SINIA	49 EXCISE TAX / TAXE D'ACCISE	50 GST / TPS	51 TOTAL															

Type 10 – Entrepôt

Cet exemple montre le format à utiliser lorsque les marchandises sont entrées dans un entrepôt de stockage. Comme les marchandises sont entreposées, il est nécessaire d'indiquer le numéro de contrôle du fret dans la zone n° 45 et la valeur totale en douane des marchandises dans la zone n° 9. La durée pendant laquelle les marchandises peuvent rester dans l'entrepôt est indiquée dans la zone n° 18. Remarquez que les calculs des droits et de la taxe ne sont pas faits dans ce type de formulaire B3.

EXEMPLE 2

Canada Customs and Revenue Agency / Agence des douanes et du revenu du Canada		CANADA CUSTOMS CODING FORM DOUANES CANADA - FORMULE DE CODAGE				PROTECTED (WHEN COMPLETED) PROTÉGÉ (LORS QU'IL EST REMPLI)
1 IMPORTER NAME AND ADDRESS NOM ET ADRESSE DE L'IMPORTATEUR ABC Importing Company Ltd. 123 Any Street Ottawa, Ontario K1J 0L5		NO. - N° 123456789 RM0001		2 TRANSACTION NO. - N° DE TRANSACTION Example 2 / Exemple 2		
		 00000-589180643				
10 SUB HEAD NO. - N° DE SOUS-EN-TÊTE 1		11 VENDOR NAME - NOM DU VENDEUR XYZ Exporting Company Ltd. UTX 78161		NO. - N°		
3 TYPE 10		4 OFFICE NO. - N° DE BUREAU 914		5 GST REGISTRATION NO. - N° DE TPS UTX		
6 PAYMENT CODE - CODE DE PAIEMENT 1		7 MODE OF TRANS. UTX		8 PORT OF ORIGIN - PORT DE DÉPART 10000		
9 TOTAL WFD - TOTAL DE LA VD 10000		12 COUNTRY OF ORIGIN - PAYS D'ORIGINE UTX		13 PLACE OF EXPORT - LIQU D'EXPORTATION UTX		
14 TARIFF TREATMENT - TRAITEMENT TARIFFAIRE 10		15 U.S. PORT OF EXIT - PORT DE SORTIE DES E.-U. 5309		16 RESERVED FOR COBA USE RÉSERVÉ À L'USAGE DE L'AGENCE		
17 DIRECT SHIPMENT DATE - DATE D'EXPORTATION DIRECTE 01		18 TIME LIMIT - DÉLAI 2 Y/A		19 FREIGHT - FRET 100		
20 RELEASE DATE - DATE DE LA MAINLEVÉE						

21 LINE - LIGNE	22 DESCRIPTION	23 WEIGHT IN KILOGRAMS - POIDS EN KILOGRAMMES	24 PREVIOUS TRANSACTION - TRANSACTION ANTERIEURE	25 LINE - LIGNE	26 SPECIAL AUTHORITY - AUTORISATION SPECIALE
1	8511.10.00.00	10000	NMB 13	0.00	7
	10000.00				8695.00

DECLARATION - DECLARATION Je D. Smith (613) 234-2345 PLEASE PRINT NAME - LETTRES MAJULEES S.V.P. OF DE Customs Broker Ltd. IMPORTER/AGENT - IMPORTATEUR/AGENT DECLARE THE PARTICULARS OF THIS DOCUMENT TO BE TRUE, ACCURATE AND COMPLETE. DECLARE QUE LES RENSEIGNEMENTS CI-DESSUS SONT VRAIS ET COMPLETS. Jan. 3, 20XX <i>D. Smith</i> DATE SIGNATURE		43 DEPOSIT - DÉPÔT 1000.00 44 WAREHOUSE NO. - N° D'ENTREPÔT 023 45 CARGO CONTROL NO. - N° DE CONTRÔLE DU FRET 014-00350920 46 CARRIER CODE AT IMPORTATION CODE DE TRANSPORTATEUR À L'IMPORTATION 014-		47 CUSTOMS DUTIES - DROITS DE DOUANE 48 SINA ASSESSMENT - COTISATION DE LMSI 49 EXCISE TAX - TAXE D'ACCISE 50 GST TPS 51 TOTAL	
--	--	---	--	--	--

B3 (00) Printed in Canada - Imprimé au Canada

Type 10 – Entrepôt, marchandises en consignation à l’ordre d’une banque

Cet exemple montre le format à utiliser lorsque les marchandises sont consignées à l’ordre et qu’une banque conserve le titre des marchandises jusqu’à ce que l’acheteur les ait payées. Il est permis que les marchandises soient entreposées dans un entrepôt de stockage des douanes de l’acheteur. Lorsque l’acheteur paye la banque, le titre des marchandises lui est transféré.

EXEMPLE 3

Canada Customs and Revenue Agency		Agence des douanes et du revenu du Canada		CANADA CUSTOMS CODING FORM DOUANES CANADA - FORMULE DE CODAGE				PROTECTED (WHEN COMPLETED) PROTÉGÉ (UNE FOIS REMPLI)					
1 IMPORTER NAME AND ADDRESS NOM ET ADRESSE DE L'IMPORTATEUR				NO. - N°		2 TRANSACTION NO. - N° DE TRANSACTION							
ABC Importing Company Ltd. 123 Any Street Ottawa, Ontario K1J 0L5				123456789 RM0001		Example 3 / Exemple 3							
10 SUB HDR NO. N° DE SOUR ENRÊTE				11 VENDOR NAME - NOM DU VENDEUR		12 COUNTRY OF ORIGIN PAYS D'ORIGINE		13 PLACE OF EXPORT LIEU D'EXPORTATION		14 TARIFF TREATMENT TRAITEMENT TARIFAIRE			
1				XYZ Exporting Company Ltd. UTX 78161		UTX		2		15 U.S. PORT OF EXIT BUREAU DE SORTIE DES ÉTATS			
18 DIRECT SHIPMENT DATE DATE D'EXPORTATION DIRECTE				17 CTRY. CODE DEVISSE		18 TIME LIMIT - DELAI DÉLAI		19 FREIGHT - FRET		RESERVED FOR CORA USE RESERVE À L'USAGE DE L'AGENCE			
01 M				01 DU		24 M		100		20 RELEASE DATE - DATE DE LA MAINLEVÉE			
01 M				01 DU		24 M		100		20 RELEASE DATE - DATE DE LA MAINLEVÉE			
21 LINE LIGNE		22 DESCRIPTION DESIGNATION			23 WEIGHT IN KILOGRAMS POIDS EN		24 PREVIOUS TRANSACTION - TRANSACTION ANTERIEURE		25 LINE LIGNE		26 SPECIAL AUTHORITY AUTORISATION SPECIALE		
27 CLASSIFICATION NO. N° DE CLASSEMENT		28 TARIFF CODE TARIFAIRE		29 QUANTITY QUANTITE		30 U-M		31 WFS CODE CODE DE LIEU		32 RATE OF CUSTOMS DUTY TAUX DE DROIT		33 E.T. RATE TAUX T.A.	
34 VALUE FOR DUTY VALEUR EN DOUANE		35 CUSTOMS DUTIES DROITS DE DOUANE		36 SIMA ASSESSMENT COTISATION DE LMSI		37 EXCISE TAX TAUX D'ACCISE		38 VALUE FOR TAX VALEUR POUR TAXE		39 GST TPS		40 VALUE FOR CURRENCY CONVERSION CONVERSION VALEUR POUR CHANGE	
1		See below / Voir au-dessous			13.5		7		1		8695.00		
5208.39.90.90		10000		NMB		13.5		7		1		8695.00	
10000.00		10000.00		10000.00		10000.00		10000.00		10000.00		10000.00	
12 rolls book cloth (originally imported as 100% fabric) / 12 rouleaux de toile de reliure (importés comme tissu de coton à 100%)													
Goods deemed to be exported pursuant to subsection 89(3) of the Customs Tariff. Claim for drawback will be filed at Toronto Region. / Marchandises réputées avoir été exportées en vertu du paragraphe 89(3) du Tarif des douanes. Demande de drawback sera présentée à la Région de Toronto.													
43 DEPOSIT - DÉPÔT		44 WAREHOUSE NO. - N° D'ENTRÉPÔT		45 CARGO CONTROL NO. - N° DE CONTRÔLE DU FRET		46 CARRIER CODE AT IMPORTATION CODE DE TRANSPORTATEUR À L'IMPORTATION		47 CUSTOMS DUTIES DROITS DE DOUANE		48 SIMA ASSESSMENT COTISATION DE LMSI		49 EXCISE TAX TAUX D'ACCISE	
		023											
50 GST TPS		51 TOTAL											
DECLARATION - DÉCLARATION				I am D. Smith (613) 234-2345 PLEASE PRINT NAME - LETTRES MAJUSCULES S.V.P.									
OF OR BY Customs Broker Ltd.				IMPORTER AGENT - IMPORTATEUR/AGENT									
DECLARE THE PARTICULARS OF THIS DOCUMENT TO BE TRUE, ACCURATE AND COMPLETE. DÉCLARE QUE LES RENSEIGNEMENTS CI-DESSUS SONT VRAIS ET COMPLETS.				Jan. 3, 20XX				D. Smith					
				DATE				SIGNATURE					
B3 (00)				Printed in Canada - Imprimé au Canada				Canada					

Type 10 – Entrepôt, marchandises réputées exportées

Cet exemple montre le format à utiliser lorsque les marchandises sont mises en entrepôt pour demander un drawback conformément au paragraphe 89(3) du *Tarif des douanes* et sont destinées à l'exportation. Ce formulaire B3 de type 10 doit être utilisé comme documentation de soutien pour le formulaire K32, *Demande de drawback*.

EXEMPLE 4

1 IMPORTER NAME AND ADDRESS NOM ET ADRESSE DE L'IMPORTATEUR		NO. - N°		2 TRANSACTION NO. - N° DE TRANSACTION					PROTECTED (WHEN COMPLETED) PROTÉGÉ (UNE FOIS REMPLI)										
ABC Importing Company Ltd. 123 Any Street Ottawa, Ontario K1J 0L5		123456789 RM0001		Example 4 / Exemple 4					00000-589180543										
10 SUB NO. NO. N° DE BONN ENVIÉ		11 VENDOR NAME - NOM DU VENDEUR		12 COUNTRY OF ORIGIN PAYS D'ORIGINE		13 PLACE OF EXPORT LIEU D'EXPORTATION		14 TARIFF TREATMENT TRAITEMENT TARIFAIRE		15 U.S. PORT OF EXP. BUREAU DE SORTIE DES ÉTATS		9 TOTAL VFD - TOTAL DE LA VD							
1		XYZ Exporting Company Ltd. UTX 78161		UTX		UTX		10		10000		RESERVED FOR COBA USE RÉSERVÉ À L'USAGE DE L'AGENCE							
16 DIRECT SHIPMENT DATE DATE D'EXPORTATION DIRECTE		17 CTRY. CODE DEVISE		18 TIME LIMIT - DELAI		19 FREIGHT - FRET		20 RELEASE DATE - DATE DE LA MAINLEVÉE											
M		CAD		23		M													
21 LINE LIGNE		22 DESCRIPTION DESIGNATION			23 WEIGHT IN K.GRAMS POIDS EN		24 PREVIOUS TRANSACTION - TRANSACTION ANTERIEURE		25 LINE LIGNE		26 SPECIAL AUTHORITY AUTORISATION SPECIALE								
27 CLASSIFICATION NO. N° DE CLASSEMENT		28 TARIFF CODE TARIFAIRE		29 QUANTITY QUANTITÉ		30 U - M		31 VFD CODE CODE DE LIGNE		32 SINA CODE CODE DE LIGNE		33 RATE OF CUSTOMS DUTY TAUX DE DROIT		34 E.T. RATE TAUX T.A.		35 RATE OF GST TAUX DE		36 VALUE FOR CURRENCY CONVERSION CONVERSION VALEUR POUR CHANGE	
1		8511.10.00.00			10000		NMB		13		0.00		7		10000.00				
37 VALUE FOR DUTY VALEUR EN DOUANE		38 CUSTOMS DUTIES DROITS DE DOUANE		39 SINA ASSESSMENT COTISATION DE LMSI		40 EXCISE TAX TAUX D'ACCISE		41 VALUE FOR TAX VALEUR POUR TAXE		42 GST TPS									
10000.00																			
21 LINE LIGNE		22 DESCRIPTION DESIGNATION			23 WEIGHT IN K.GRAMS POIDS EN		24 PREVIOUS TRANSACTION - TRANSACTION ANTERIEURE		25 LINE LIGNE		26 SPECIAL AUTHORITY AUTORISATION SPECIALE								
27 CLASSIFICATION NO. N° DE CLASSEMENT		28 TARIFF CODE TARIFAIRE		29 QUANTITY QUANTITÉ		30 U - M		31 VFD CODE CODE DE LIGNE		32 SINA CODE CODE DE LIGNE		33 RATE OF CUSTOMS DUTY TAUX DE DROIT		34 E.T. RATE TAUX T.A.		35 RATE OF GST TAUX DE		36 VALUE FOR CURRENCY CONVERSION CONVERSION VALEUR POUR CHANGE	
1		8511.10.00.00			10000		NMB		13		0.00		7		10000.00				
37 VALUE FOR DUTY VALEUR EN DOUANE		38 CUSTOMS DUTIES DROITS DE DOUANE		39 SINA ASSESSMENT COTISATION DE LMSI		40 EXCISE TAX TAUX D'ACCISE		41 VALUE FOR TAX VALEUR POUR TAXE		42 GST TPS									
10000.00																			
21 LINE LIGNE		22 DESCRIPTION DESIGNATION			23 WEIGHT IN K.GRAMS POIDS EN		24 PREVIOUS TRANSACTION - TRANSACTION ANTERIEURE		25 LINE LIGNE		26 SPECIAL AUTHORITY AUTORISATION SPECIALE								
27 CLASSIFICATION NO. N° DE CLASSEMENT		28 TARIFF CODE TARIFAIRE		29 QUANTITY QUANTITÉ		30 U - M		31 VFD CODE CODE DE LIGNE		32 SINA CODE CODE DE LIGNE		33 RATE OF CUSTOMS DUTY TAUX DE DROIT		34 E.T. RATE TAUX T.A.		35 RATE OF GST TAUX DE		36 VALUE FOR CURRENCY CONVERSION CONVERSION VALEUR POUR CHANGE	
1		8511.10.00.00			10000		NMB		13		0.00		7		10000.00				
37 VALUE FOR DUTY VALEUR EN DOUANE		38 CUSTOMS DUTIES DROITS DE DOUANE		39 SINA ASSESSMENT COTISATION DE LMSI		40 EXCISE TAX TAUX D'ACCISE		41 VALUE FOR TAX VALEUR POUR TAXE		42 GST TPS									
10000.00																			
21 LINE LIGNE		22 DESCRIPTION DESIGNATION			23 WEIGHT IN K.GRAMS POIDS EN		24 PREVIOUS TRANSACTION - TRANSACTION ANTERIEURE		25 LINE LIGNE		26 SPECIAL AUTHORITY AUTORISATION SPECIALE								
27 CLASSIFICATION NO. N° DE CLASSEMENT		28 TARIFF CODE TARIFAIRE		29 QUANTITY QUANTITÉ		30 U - M		31 VFD CODE CODE DE LIGNE		32 SINA CODE CODE DE LIGNE		33 RATE OF CUSTOMS DUTY TAUX DE DROIT		34 E.T. RATE TAUX T.A.		35 RATE OF GST TAUX DE		36 VALUE FOR CURRENCY CONVERSION CONVERSION VALEUR POUR CHANGE	
1		8511.10.00.00			10000		NMB		13		0.00		7		10000.00				
37 VALUE FOR DUTY VALEUR EN DOUANE		38 CUSTOMS DUTIES DROITS DE DOUANE		39 SINA ASSESSMENT COTISATION DE LMSI		40 EXCISE TAX TAUX D'ACCISE		41 VALUE FOR TAX VALEUR POUR TAXE		42 GST TPS									
10000.00																			
21 LINE LIGNE		22 DESCRIPTION DESIGNATION			23 WEIGHT IN K.GRAMS POIDS EN		24 PREVIOUS TRANSACTION - TRANSACTION ANTERIEURE		25 LINE LIGNE		26 SPECIAL AUTHORITY AUTORISATION SPECIALE								
27 CLASSIFICATION NO. N° DE CLASSEMENT		28 TARIFF CODE TARIFAIRE		29 QUANTITY QUANTITÉ		30 U - M		31 VFD CODE CODE DE LIGNE		32 SINA CODE CODE DE LIGNE		33 RATE OF CUSTOMS DUTY TAUX DE DROIT		34 E.T. RATE TAUX T.A.		35 RATE OF GST TAUX DE		36 VALUE FOR CURRENCY CONVERSION CONVERSION VALEUR POUR CHANGE	
1		8511.10.00.00			10000		NMB		13		0.00		7		10000.00				
37 VALUE FOR DUTY VALEUR EN DOUANE		38 CUSTOMS DUTIES DROITS DE DOUANE		39 SINA ASSESSMENT COTISATION DE LMSI		40 EXCISE TAX TAUX D'ACCISE		41 VALUE FOR TAX VALEUR POUR TAXE		42 GST TPS									
10000.00																			
DECLARATION - DECLARATION		43 DEPOSIT - DÉPÔT		47 CUSTOMS DUTIES DROITS DE DOUANE		48 SINA ASSESSMENT COTISATION DE LMSI		49 EXCISE TAX TAUX D'ACCISE		50 GST TPS		51 TOTAL							
By <u>D. Smith</u> (613) 234-2345 PLEASE PRINT NAME - LETTRES MOULÉES S.V.P.		44 WAREHOUSE NO. - N° D'ENTREPÔT		47		48		49		50		51							
OF <u>Customs Broker Ltd.</u> IMPORTER AGENT - IMPORTATEUR AGENT		023		47		48		49		50		51							
DECLARE THE PARTICULARS OF THIS DOCUMENT TO BE TRUE, ACCURATE AND COMPLETE. DECLARE QUE LES RENSEIGNEMENTS CI-DESSUS SONT VRAIS ET COMPLETS.		45 CARGO CONTROL NO. - N° DE CONTRÔLE DU FRET		47		48		49		50		51							
<u>Jan. 3, 20XX</u> <u>D. Smith</u> DATE SIGNATURE		46 CARRIER CODE AT IMPORTATION CODE DU TRANSPORTÉUR À L'IMPORTATION		47		48		49		50		51							
B3 (00)				47		48		49		50		51							
Printed in Canada - Imprimé au Canada				47		48		49		50		51							

Type 13 – Réentreposage

Cet exemple montre le format à utiliser chaque fois que les marchandises sont réentreposées après un transfert de marchandises et/ou de propriété. Le numéro de transaction précédent et la ligne modifiée par le transfert doivent être indiqués respectivement dans les zones n^{os} 24 et 25. Le délai indiqué est le nombre résiduel de mois pendant lesquels les marchandises peuvent rester en entrepôt.

EXEMPLE 5

Canada Customs and Revenue Agency / Agence des douanes et du revenu du Canada		CANADA CUSTOMS CODING FORM DOUANES CANADA - FORMULE DE CODAGE				PROTECTED (WHEN COMPLETED) PROTÉGÉ (UNE FOIS REMPLI)					
1 IMPORTER NAME AND ADDRESS NOM ET ADRESSE DE L'IMPORTATEUR ABC Importing Company Ltd. 123 Any Street Ottawa, Ontario K1J 0L5		NO. - N° 123456789 RM0001		2 TRANSACTION NO. - N° DE TRANSACTION Example 5 / Exemple 5							
		 00000-589180543									
10 SUB NO. - N° DE SOUS-ENVÊTE 1		11 VENDOR NAME - NOM DU VENDEUR NO. - N° XYZ Exporting Company Ltd. UTX 78161		12 COUNTRY OF ORIGIN - PAYS D'ORIGINE UTX		13 PLACE OF EXPORT - LIEU D'EXPORTATION UTX		14 TARIFF TREATMENT - TRAITEMENT TARIFAIRE 10		15 U.S. PORT OF EXPT. - BUREAU DE SORTIE DES É.U. RESERVED FOR COBA USE RÉSERVÉ À L'USAGE DE L'AGENCE	
		16 DIRECT SHIPMENT DATE - DATE D'EXPORTATION DIRECTE M DU		17 CTRY. CODE - DEVISE CAD		18 TIME LIMIT - DELAI		19 FREIGHT - FRET		20 RELEASE DATE - DATE DE LA MAINLEVÉE	

21 LINE - LIGNE	22 DESCRIPTION - DÉSIGNATION	23 WEIGHT IN KILOGRAMS - POIDS EN KILOGRAMMES	24 PREVIOUS TRANSACTION - TRANSACTION ANTERIEURE	25 LINE - LIGNE	26 SPECIAL AUTHORITY - AUTORISATION SPECIALE				
27 CLASSIFICATION NO. - N° DE CLASSEMENT	28 TARIFF CODE - TARIFAIRE	29 QUANTITY - QUANTITE	30 U - M	31 VPS CODE - CODE VS.	32 SINA CODE - CODE DE LIQU.	33 RATE OF CUSTOMS DUTY - TAUX DE DROIT	34 E.T. RATE - TAUX T.A.	35 RATE OF GST - TAUX DE	36 VALUE FOR CURRENCY CONVERSION - CONVERSION VALEUR POUR CHANGE
37 VALUE FOR DUTY - VALEUR EN DOUANE	38 CUSTOMS DUTIES - DROITS DE DOUANE	39 SINA ASSESSMENT - COTISATION DE LMSI	40 EXCISE TAX - TAXE D'ACCISE	41 VALUE FOR TAX - VALEUR POUR TAXE	42 GST - TPS				
1			11056000010013	1					
8511.10.00.00		10000	NMB	13		0.00		7	10000.00
10000.00						10000.00			700.00

DECLARATION - DÉCLARATION I JE <u>D. Smith</u> (613) 234-2345 PLEASE PRINT NAME - LETTRES MOULÉES S.V.P.		43 DEPOSIT - DÉPÔT		47 CUSTOMS DUTIES - DROITS DE DOUANE	
OF DE <u>Customs Broker Ltd.</u> IMPORTER AGENT - IMPORTATEUR AGENT		44 WAREHOUSE NO. - N° D'ENTREPÔT 023		48 SINA ASSESSMENT - COTISATION DE LMSI	
DECLARE THE PARTICULARS OF THIS DOCUMENT TO BE TRUE, ACCURATE AND COMPLETE. DÉCLARE QUE LES RENSEIGNEMENTS CI-DESSUS SONT VRAIS ET COMPLETS.		45 CARGO CONTROL NO. - N° DE CONTRÔLE DU FRET		49 EXCISE TAX - TAXE D'ACCISE	
Jan. 3, 20XX <u>D. Smith</u> DATE SIGNATURE		46 CARRIER CODE AT IMPORTATION - CODE DE TRANSPORTEUR À L'IMPORTATION		50 GST - TPS 700.00	
B3 (00) Printed in Canada - Imprimé au Canada				51 TOTAL 700.00	

Type 20 – Sortie d’entrepôt, pour consommation

Cet exemple montre le format à utiliser lorsque des marchandises sont enlevées de l’entrepôt pour être consommées. Remarquez que les droits ou les taxes applicables doivent être payés et la zone « Résumé » remplie. De plus, les zones n^{os} 24 et 25 doivent indiquer respectivement les numéros de transaction et de ligne de référence précédents du formulaire B3 relatif à ces marchandises.

EXEMPLE 6

Canada Customs and Revenue Agency / Agence des douanes et du revenu du Canada		CANADA CUSTOMS CODING FORM DOUANES CANADA - FORMULE DE CODAGE			PROTECTED (WHEN COMPLETED) PROTÉGÉ (UNE FOIS REMPLI)
1 IMPORTER NAME AND ADDRESS NOM ET ADRESSE DE L'IMPORTATEUR ABC Importing Company Ltd. 123 Any Street Ottawa, Ontario K1J 0L5		2 TRANSACTION NO. - N° DE TRANSACTION Example 6 / Exemple 6 00000-589180643		3 TYPE 20	
10 SUB 1		11 VENDOR NAME - NOM DU VENDEUR XYZ Exporting Company Ltd. UTX 78161		12 COUNTRY OF ORIGIN UTX	
13 CLASSIFICATION NO. 3923.30.90.90		14 QUANTITY 10000		15 VALUE FOR DUTY 10000.00	
16 DESCRIPTION 7 ctns; no. 1/7/7 / 7 boîtes; no. 1/7/7		17 WEIGHT IN KILOGRAMS 13		18 PREVIOUS TRANSACTION - TRANSACTION ANTERIEURE 11155000010002	
19 CUSTOMS DUTIES 0.00		20 EXCISE TAX 10000.00		21 SPECIAL AUTHORITY 97-0630	
22 VALUE FOR CURRENCY CONVERSION 700.00		23 GST 700.00		24 TOTAL 700.00	

DECLARATION - DÉCLARATION I/Je <u>D. Smith</u> (613) 234-2345 <small>PLEASE PRINT NAME - LETTRES MAJULEES S.V.P.</small>		43 DEPOSIT - DÉPÔT 44 WAREHOUSE NO. - N° D'ENTRÊPÔT 023	47 CUSTOMS DUTIES 0.00
OF/DE <u>Customs Broker Ltd.</u> <small>IMPORTER/AGENT - IMPORTATEUR/AGENT</small>		45 CARGO CONTROL NO. - N° DE CONTRÔLE DU FRET 48 CARRIER CODE AT IMPORTATION CODE DE TRANSPORTÉUR À L'IMPORTATION	48 SBA ASSESSMENT COTISATION DE LAISI 49 EXCISE TAX TAXE D'ACCISE
DECLARE THE PARTICULARS OF THIS DOCUMENT TO BE TRUE, ACCURATE AND COMPLETE. DÉCLARE QUE LES RENSEIGNEMENTS CI-DESSUS SONT VRAIS ET COMPLETS. <u>Jan. 3, 20XX</u> <i>D. Smith</i> <small>DATE SIGNATURE</small>		50 GST 700.00	51 TOTAL 700.00

B3 (00)
Printed in Canada - Imprimé au Canada

Type 20 – Sortie d’entrepôt, remise des droits

Cet exemple montre une remise type lorsque 100 % des droits sont remis. Remarquez que la zone n° 22 doit indiquer le nombre de cartons réellement enlevés de l’entrepôt ainsi que toutes leurs marques.

EXEMPLE 7

1 IMPORTER NAME AND ADDRESS NOM ET ADRESSE DE L'IMPORTATEUR		NO. - N°		2 TRANSACTION NO. - N° DE TRANSACTION		3 TYPE		4 OFFICE NO. - N° DE BUREAU		5 GST REGISTRATION NO. - N° DE TPS		6 PAYMENT CODE - CODE DE PAIEMENT		7 MODE OF TRANS.		8 PORT OF UNLOADING - PORT DE DÉBARAS.		9 TOTAL VFD - TOTAL DE LA VD					
ABC Importing Company Ltd. 123 Any Street Ottawa, Ontario K1J 0L5				123456789 RM0001		Example 7 / Exemple 7		20		914													
10 SUB HEAD NO. - N° DE SOUS-EN-TÊTE		11 VENDOR NAME - NOM DU VENDEUR		NO. - N°		12 COUNTRY OF ORIGIN - PAYS D'ORIGINE		13 PLACE OF EXPORT - LIEU D'EXPORTATION		14 TARIFF TREATMENT - TRAITEMENT TARIFAIRE		15 U.S. PORT OF EXIT - PORT DE SORTIE DES É.-U.		16 DIRECT SHIPMENT DATE - DATE D'EXPORTATION DIRECTE		17 CTRY. CODE - DEVISE		18 TIME LIMIT - DÉLAI		19 FREIGHT - FRET		RESERVED FOR COPIA USE RÉSERVÉ À L'USAGE DE L'AGENCE	
1		Venice Exporting Company Ltd.				IT		IT		2				M		CAD							
20 RELEASE DATE - DATE DE LA MARIÈVE																							
21 LINE - LIGNE																							
22 DESCRIPTION - DÉSIGNATION																							
23 WEIGHT IN KILOGRAMS - POIDS EN KILOGRAMMES																							
24 PREVIOUS TRANSACTION - TRANSACTION ANTERIEURE																							
25 SPECIAL AUTHORITY - AUTORISATION SPECIALE																							
26 CLASSIFICATION NO. - N° DE CLASSEMENT																							
27 TARIFF CODE - CODE TARIFAIRE																							
28 QUANTITY - QUANTITE																							
29 U - M																							
30 VFD CODE - CODE DE VFD																							
31 SINA CODE - CODE DE SINA																							
32 RATE OF CUSTOMS DUTY - TAUX DE DROIT																							
33 E.T. RATE - TAUX T.A.																							
34 RATE OF GST - TAUX DE TPS																							
35 VALUE FOR CURRENCY CONVERSION - VALEUR POUR CHANGEMENT																							
36 VALUE FOR DUTY - VALEUR EN DOUANE																							
37 CUSTOMS DUTIES - DROITS DE DOUANE																							
38 SINA ASSESSMENT - COTISATION DE LMSI																							
39 EXCISE TAX - TAXE D'ACCISE																							
40 VALUE FOR TAX - VALEUR POUR TAXE																							
41 GST - TPS																							
1 brass key blanks / clé brute en laiton																							
8301.70.90.10																							
20000																							
NMB 13																							
31																							
6.5																							
7																							
1000.00																							
1000.00																							
65.00																							
50.00																							
1115.00																							
78.05																							
43 DEPOSIT - DÉPÔT																							
44 WAREHOUSE NO. - N° D'ENTRÊPÔT																							
45 CARGO CONTROL NO. - N° DE CONTRÔLE DU FRET																							
46 CARRIER CODE AT IMPORTATION - CODE DE TRANSPORTÉUR À L'IMPORTATION																							
47 CUSTOMS DUTIES - DROITS DE DOUANE																							
48 SINA ASSESSMENT - COTISATION DE LMSI																							
49 EXCISE TAX - TAXE D'ACCISE																							
50 GST - TPS																							
51 TOTAL																							
65.00																							
50.00																							
78.05																							
193.05																							
DECLARATION - DÉCLARATION																							
I, <u>D. Smith</u> (613) 234-2345																							
PLEASE PRINT NAME - LETTRES MISES EN V. P.																							
OF <u>Customs Broker Ltd.</u>																							
IMPORTER AGENT - IMPORTATEUR AGENT																							
I DECLARE THE PARTICULARS OF THIS DOCUMENT TO BE TRUE, ACCURATE AND COMPLETE. JE DÉCLARE QUE LES RENSEIGNEMENTS CI-DESSUS SONT VRAIS ET COMPLETS.																							
<u>Jan. 3, 20XX</u> <u>D. Smith</u>																							
DATE SIGNATURE																							
B3 (00)																							
Printed in Canada - Imprimé au Canada																							
Canada																							

Type 20 – Sortie d'entrepôt, cotisation de LMSI (payée)

Cet exemple montre le format à utiliser lorsqu'une partie d'une expédition est enlevée d'un entrepôt et est assujettie à une cotisation de la LMSI. Le code de cotisation de la LMSI dans la zone n° 32 est 31; le premier chiffre indique qu'un droit provisoire constitue la cotisation de la LMSI applicable et le deuxième chiffre indique que son montant est payé comptant. Le prix d'exportation a été déterminé comme étant le prix de vente mentionné sur la facture et est de 5 ¢ chacun ou 50 \$ pour l'expédition. La valeur normale a été déterminée comme étant 10 ¢ chacun ou soit 100 \$ pour l'expédition. Les droits antidumping provisoires sont le montant entre la valeur normale et le prix d'exportation. Dans ce cas, 5 ¢ par unité multiplié par le nombre d'unités sorties de douane pendant la période provisoire ($1\ 000 \times 5\ ¢ = 50\ \$$).

La valeur pour taxe indiquée dans la zone n° 41 doit comprendre le montant de la cotisation de la LMSI indiqué dans la zone n° 39. Le total de la cotisation de la LMSI doit être indiqué dans la zone n° 48.

EXEMPLE 8

Canada Customs and Revenue Agency / Agence des douanes et du revenu du Canada		CANADA CUSTOMS CODING FORM DOUANES CANADA - FORMULE DE CODAGE				PROTECTED (WHEN COMPLETED) PROTÉGÉ (LORS QU'IL EST REMPLI)
1 IMPORTER NAME AND ADDRESS NOM ET ADRESSE DE L'IMPORTATEUR ABC Importing Company Ltd. 123 Any Street Ottawa, Ontario K1J 0L5		NO. - N° 123456789 RM0001		2 TRANSACTION NO. - N° DE TRANSACTION Example 8 / Exemple 8		
		 00000-589180643				
10 SUB HEAD NO. - N° DE SOUS-EN-TÊTE 1		11 VENDOR NAME - NOM DU VENDEUR Venice Exporting Company Ltd.		3 TYPE 20		
		4 OFFICE NO. - N° DE BUREAU 914		5 GST REGISTRATION NO. - N° DE TPS IT		
		6 PAYMENT CODE - CODE DE PAIEMENT IT		7 MODE OF TRAVEL IT		
		8 PORT OF ORIGIN IT		9 TOTAL VFD - TOTAL DE LA VD 2		
		12 COUNTRY OF ORIGIN IT		13 PLACE OF EXPORT IT		
		14 TARIFF TREATMENT 2		15 U.S. PORT OF EXIT CAD		
		16 DIRECT SHIPMENT DATE M		17 CTRY. CODE DU		
		18 TIME LIMIT - DELAI 20		19 FREIGHT - FRET 20		
		20 RELEASE DATE - DATE DE LA MAINLEVÉE		RESERVED FOR COBA USE RÉSERVÉ À L'USAGE DE L'AGENCE		

21 LINE	22 DESCRIPTION	23 WEIGHT IN KILOGRAMS	24 PREVIOUS TRANSACTION - TRANSACTION ANTERIEURE	25 LINE	26 SPECIAL AUTHORITY
27 CLASSIFICATION NO.	28 TARIFF CODE	29 QUANTITY	30 U-M	31 VFD CODE	32 SINA CODE
33 VALUE FOR DUTY	34 CUSTOMS DUTIES	35 SINA ASSESSMENT	36 EXCISE TAX	37 VALUE FOR TAX	38 GST
1	Bond no. 123-4567		56044000010024	1	
8301.70.00.10		20000	13	32	6.5
1000.00	65.00	50.00		1065.00	74.55
	No. de cautionnement 123-4567				

43 DEPOSIT - DÉPÔT 65.00		47 CUSTOMS DUTIES 65.00	
44 WAREHOUSE NO. - N° D'ENTRÊPÔT 023		48 SINA ASSESSMENT 0	
45 CARGO CONTROL NO. - N° DE CONTRÔLE DU FRET		49 EXCISE TAX 0	
46 CARRIER CODE AT IMPORTATION 0		50 GST 74.55	
		51 TOTAL 139.55	

DECLARATION - DÉCLARATION Je D. Smith (613) 234-2345 PLEASE PRINT NAME - LETTRES MAJULÉES S.V.P. OF DE Customs Broker Ltd. IMPORTER/AGENT - IMPORTATEUR/AGENT DECLARE THE PARTICULARS OF THIS DOCUMENT TO BE TRUE, ACCURATE AND COMPLETE. DÉCLARE QUE LES RENSEIGNEMENTS CI-DESSUS SONT VRAIS ET COMPLETS. Jan. 3, 20XX <i>D. Smith</i> DATE SIGNATURE	
--	--

B3 (00) Printed in Canada - Imprimé au Canada

Type 20 – Sortie d’entrepôt, cotisation de la LMSI (paiement différé en vertu d’un cautionnement)

Cet exemple montre le format à utiliser lorsqu’une partie d’une expédition est enlevée de l’entrepôt et est assujettie à une cotisation de la LMSI. Le code de cotisation de la LMSI de la zone n° 32 est 32; le premier chiffre indique qu’un droit provisoire constitue la cotisation de la LMSI applicable et le deuxième chiffre indique que le paiement est différé en vertu d’un cautionnement en vertu de la LMSI. (Voir le mémorandum D14-1-5 pour de plus amples renseignements sur l’utilisation d’un cautionnement selon la LMSI). Les droits antidumping provisoires sont la différence entre la valeur normale et le prix d’exportation (se rapporter à l’exemple 9 pour plus de détails). La valeur pour taxe indiquée dans la zone n° 41 ne comprend pas le montant de la cotisation de la LMSI qui est indiqué dans la zone n° 39. Le montant total de la cotisation de la LMSI dans la zone n° 48 est néant. Remarquez que le numéro du cautionnement est indiqué dans la zone n° 22.

EXEMPLE 9

Canada Customs and Revenue Agency / Agence des douanes et du revenu du Canada		CANADA CUSTOMS CODING FORM DOUANES CANADA - FORMULE DE CODAGE				PROTECTED (WHEN COMPLETED) PROTÉGÉ (UNE FOIS REMPLI)
1 IMPORTER NAME AND ADDRESS NOM ET ADRESSE DE L'IMPORTATEUR ABC Importing Company Ltd. 123 Any Street Ottawa, Ontario K1J 0L5		NO. - N° 123456789 RM0001		2 TRANSACTION NO. - N° DE TRANSACTION Example 9 / Exemple 9		
		 00000-589180643				
3 TYPE 21	4 OFFICE NO. / N° DE BUREAU 914	5 GST REGISTRATION NO. / N° DE TPS	6 PAYMENT CODE / CODE DE PAIEMENT	7 MODE OF TRANS. / MODE DE TRANS.	8 PORT OF UNLOADING / PORT DE DÉBARAS.	9 TOTAL VFD - TOTAL DE LA VD
10 SUB HEAD NO. / N° DE SOUS-EN-TÊTE 1	11 VENDOR NAME - NOM DU VENDEUR XYZ Exporting Company Ltd. UTX 78161	NO. - N°	12 COUNTRY OF ORIGIN / PAYS D'ORIGINE UTX	13 PLACE OF EXPORT / LIEU D'EXPORTATION UTX	14 TARIFF TREATMENT / TRAITEMENT TARIFAIRE 10	15 U.S. PORT OF EXIT / PORT DE SORTIE DES É.-U.
			16 DIRECT SHIPMENT DATE / DATE D'EXPORTATION DIRECTE M	17 CTRY. CODE / DEVISE CAD	18 TIME LIMIT - DÉLAI	19 FREIGHT - FRET
						20 RELEASE DATE - DATE DE LA MARIÈVE
RESERVED FOR COPIA USE / RÉSERVÉ À L'USAGE DE L'AGENCE						

21 LINE / LIGNE	22 DESCRIPTION / DESCRIPTION	23 WEIGHT IN KILOGRAMS / POIDS EN KILOGRAMMES	24 PREVIOUS TRANSACTION - TRANSACTION ANTERIEURE NUMBER / NUMÉRO	25 LINE / LIGNE	26 SPECIAL AUTHORITY / AUTORISATION SPÉCIALE
27 CLASSIFICATION NO. / N° DE CLASSEMENT	28 TARIFF CODE / CODE TARIFAIRE	29 QUANTITY / QUANTITÉ	30 U - M	31 VFD CODE / CODE VD	32 S.M.A. CODE / CODE DE LIÉGE
33 VALUE FOR DUTY / VALEUR EN DOUANE	34 CUSTOMS DUTIES / DROITS DE DOUANE	35 S.M.A. ASSESSMENT / COTISATION DE LIÉGE	36 EXCESS TAX / TAXE D'ACCISE	37 VALUE FOR TAX / VALEUR POUR TAXE	38 GST / TPS
1	4 cnts. / 4 boîtes	10000	NMB	13	56044000010024
8511.10.00.00					1
10000.00					10000.00
	Forward to office - Fort Erie 410 / Transmis au bureau - Fort Erie 410				

DECLARATION - DÉCLARATION I/ Je D. Smith (613) 234-2345 <small>PLEASE PRINT NAME - LETTRES MOUILLÉES S.V.P.</small> OF/ DE Customs Broker Ltd. <small>IMPORTER AGENT - IMPORTATEUR AGENT</small> DECLARE THE PARTICULARS OF THIS DOCUMENT TO BE TRUE, ACCURATE AND COMPLETE. DÉCLARE QUE LES RENSEIGNEMENTS CI-DESSUS SONT VRAIS ET COMPLETS. Jan. 3, 20XX <i>D. Smith</i> <small>DATE SIGNATURE</small>		43 DEPOSIT - DÉPÔT 44 WAREHOUSE NO. - N° D'ENTRÊPÔT 023 45 CARGO CONTROL NO. - N° DE CONTRÔLE DU FRET 46 CARRIER CODE AT IMPORTATION / CODE DE TRANSPORTEUR À L'IMPORTATION	47 CUSTOMS DUTIES / DROITS DE DOUANE 48 S.M.A. ASSESSMENT / COTISATION DE LIÉGE 49 EXCESS TAX / TAXE D'ACCISE 50 GST / TPS 51 TOTAL
---	--	--	---

B3 (00)
Printed in Canada - Imprimé au Canada

Canada

Type 21 – Sortie d’entrepôt, pour exportation

Cet exemple montre le format à utiliser lorsque des marchandises sont enlevées de l’entrepôt et exportées. Le nom et le numéro du bureau d’exportation doivent être indiqués soit au moyen d’un cachet, soit en dactylographiant l’information dans le corps du formulaire de codage. Les zones n^{os} 24 et 25 doivent être remplies pour indiquer le numéro de transaction et le numéro de ligne de référence du formulaire B3 précédent par lequel les marchandises ont été entreposées.

EXEMPLE 10

Canada Customs and Revenue Agency / Agence des douanes et du revenu du Canada		CANADA CUSTOMS CODING FORM DOUANES CANADA - FORMULE DE CODAGE				PROTECTED (WHEN COMPLETED) PROTÉGÉ (LORS QU'IL EST REMPLI)											
1 IMPORTER NAME AND ADDRESS NOM ET ADRESSE DE L'IMPORTATEUR ABC Importing Company Ltd. 123 Any Street Ottawa, Ontario K1J 0L5		NO. - N° 123456789 RM0001		2 TRANSACTION NO. - N° DE TRANSACTION Example 10 / Exemple 10													
10 SUB HDR NO. - N° DE SOUS-ENRÊTE 1		11 VENDOR NAME - NOM DU VENDEUR XYZ Exporting Company Ltd. UTX 78161		3 TYPE 21		4 OFFICE NO. - N° DE BUREAU 914		5 GST REGISTRATION NO. - N° DE TPS UTX		6 PAYMENT CODE - CODE DE PAIEMENT UTX		7 MODE OF TRANS. - MODE DE TRANS. 10		8 PORT OF UNLOADING - PORT DE DÉCHARGE UTX		9 TOTAL VFD - TOTAL DE LA VD UTX	
12 COUNTRY OF ORIGIN - PAYS D'ORIGINE UTX		13 PLACE OF EXPORT - LIEU D'EXPORTATION UTX		14 TARIFF TREATMENT - TRAITEMENT TARIFAIRE 10		15 U.S. PORT OF EXIT - BUREAU DE SORTIE DES É.U. CAD		16 DIRECT SHIPMENT DATE - DATE D'EXPORTATION DIRECTE M		17 CTRY. CODE - PAYS DU		18 TIME LIMIT - DÉLAI CAD		19 FREIGHT - FRET UTX		20 RELEASE DATE - DATE DE LA MAINLEVÉE UTX	
21 LINE - LIGNE 1		22 DESCRIPTION see below / voir au-dessous				23 WEIGHT IN KILOGRAMS - POIDS EN KILOGRAMMES 11221000010002		24 PREVIOUS TRANSACTION - TRANSACTION ANTERIEURE 1		25 LINE - LIGNE 1		26 SPECIAL AUTHORITY - AUTORISATION SPECIALE					
27 CLASSIFICATION NO. - N° DE CLASSEMENT 8511.10.00.00		28 TARIFF CODE - CODE TARIFAIRE 10000		29 QUANTITY - QUANTITE 10000		30 U-M NMB		31 WFS CODE - CODE DE WFS 13		32 RATE OF CUSTOMS DUTY - TAUX DE DROIT 7		33 E.T. RATE - TAUX T.A. 9800.00		34 VALUE FOR CURRENCY CONVERSION - CONVERSION VALEUR POUR CHANGE 9800.00			
37 VALUE FOR DUTY - VALEUR EN DOUANE 9800.00		38 CUSTOMS DUTIES - DROITS DE DOUANE		39 S.M.A. ASSESSMENT - COTISATION DE L.M.S.I.		40 EXCISE TAX - TAXE D'ACCISE		41 VALUE FOR TAX - VALEUR POUR TAXE		42 GST - TPS							
21 LINE - LIGNE 1		22 DESCRIPTION 10 boxes (form K11 attached \$200) / 10 boîtes (formule K11 ci-inclus 200 \$)				23 WEIGHT IN KILOGRAMS - POIDS EN KILOGRAMMES		24 PREVIOUS TRANSACTION - TRANSACTION ANTERIEURE		25 LINE - LIGNE		26 SPECIAL AUTHORITY - AUTORISATION SPECIALE					
27 CLASSIFICATION NO. - N° DE CLASSEMENT		28 TARIFF CODE - CODE TARIFAIRE		29 QUANTITY - QUANTITE		30 U-M		31 WFS CODE - CODE DE WFS		32 RATE OF CUSTOMS DUTY - TAUX DE DROIT		33 E.T. RATE - TAUX T.A.		34 VALUE FOR CURRENCY CONVERSION - CONVERSION VALEUR POUR CHANGE			
37 VALUE FOR DUTY - VALEUR EN DOUANE		38 CUSTOMS DUTIES - DROITS DE DOUANE		39 S.M.A. ASSESSMENT - COTISATION DE L.M.S.I.		40 EXCISE TAX - TAXE D'ACCISE		41 VALUE FOR TAX - VALEUR POUR TAXE		42 GST - TPS							
21 LINE - LIGNE		22 DESCRIPTION				23 WEIGHT IN KILOGRAMS - POIDS EN KILOGRAMMES		24 PREVIOUS TRANSACTION - TRANSACTION ANTERIEURE		25 LINE - LIGNE		26 SPECIAL AUTHORITY - AUTORISATION SPECIALE					
27 CLASSIFICATION NO. - N° DE CLASSEMENT		28 TARIFF CODE - CODE TARIFAIRE		29 QUANTITY - QUANTITE		30 U-M		31 WFS CODE - CODE DE WFS		32 RATE OF CUSTOMS DUTY - TAUX DE DROIT		33 E.T. RATE - TAUX T.A.		34 VALUE FOR CURRENCY CONVERSION - CONVERSION VALEUR POUR CHANGE			
37 VALUE FOR DUTY - VALEUR EN DOUANE		38 CUSTOMS DUTIES - DROITS DE DOUANE		39 S.M.A. ASSESSMENT - COTISATION DE L.M.S.I.		40 EXCISE TAX - TAXE D'ACCISE		41 VALUE FOR TAX - VALEUR POUR TAXE		42 GST - TPS							
43 DEPOSIT - DÉPÔT 44 WAREHOUSE NO. - N° D'ENTRÊPÔT 023		45 CARGO CONTROL NO. - N° DE CONTRÔLE DU FRET		46 CARRIER CODE AT IMPORTATION - CODE DE TRANSPORTATEUR À L'IMPORTATION		47 CUSTOMS DUTIES - DROITS DE DOUANE		48 S.M.A. ASSESSMENT - COTISATION DE L.M.S.I.		49 EXCISE TAX - TAXE D'ACCISE		50 GST - TPS		51 TOTAL			
DECLARATION - DÉCLARATION I, D. Smith (613) 234-2345 PLEASE PRINT NAME - LETTRES MAJUSCULES S.V.P. OF Customs Broker Ltd. IMPORTER/AGENT - IMPORTATEUR/AGENT DECLARE THE PARTICULARS OF THIS DOCUMENT TO BE TRUE, ACCURATE AND COMPLETE. DÉCLARE QUE LES RENSEIGNEMENTS CI-DESSUS SONT VRAIS ET COMPLETS. Jan. 3, 20XX <i>D. Smith</i> DATE SIGNATURE		B3 (00) Printed in Canada - Imprimé au Canada															

Type 21 – Sortie d’entrepôt, marchandises endommagées

Cet exemple montre le format à utiliser lorsqu’on déclare en détail des dommages causés à des marchandises mises en entrepôt sur un formulaire B3 précédent. Les numéros de transaction et de ligne de référence précédents de ce formulaire B3 de l’entrepôt doivent être indiqués respectivement dans les zones n^{os} 24 et 25. Le montant de dommage alloué sur le formulaire K11, *Certificat de marchandises endommagées*, est indiqué sur le formulaire B3 de type 21. Le reste de la marchandise déclaré en détail sur le formulaire d’entrepôt B3 précédent doit être documenté sur le formulaire de type B3 approprié.


EXEMPLE 11

Canada Customs and Revenue Agency / Agence des douanes et du revenu du Canada		CANADA CUSTOMS CODING FORM DOUANES CANADA - FORMULE DE CODAGE						PROTECTED (WHEN COMPLETED) PROTÉGÉ (UNE FOIS REMPLI)									
		1 IMPORTER NAME AND ADDRESS NOM ET ADRESSE DE L'IMPORTATEUR ABC Importing Company Ltd. 123 Any Street Ottawa, Ontario K1J 0L5			2 TRANSACTION NO. - N° DE TRANSACTION Example 11 / Exemple 11			 00000-589180643									
10 SUB NO. N° DE BORD ENVIÉ 1		11 VENDOR NAME - NOM DU VENDEUR YXZ Exporting Company Ltd. UTX 78161		3 TYPE 21		4 OFFICE NO. N° DE BUREAU 497		5 GST REGISTRATION NO. N° DE TPS UTX		6 PAYMENT CODE CODE DE PaiEMENT UTX		7 MODE CODE DE TRANS. 2		8 PORT OF ORIGIN BUREAU D'ORIGINE UTX		9 TOTAL VFD - TOTAL DE LA VD	
12 COUNTRY OF ORIGIN PAYS D'ORIGINE UTX		13 PLACE OF EXPORT LIEU D'EXPORTATION UTX		14 TARIFF TREATMENT TRAITEMENT TARIFAIRE 2		15 U.S. PORT OF EXP. BUREAU DE SORTIE DES É.U. RESERVED FOR COBA USE RÉSERVÉ À L'USAGE DE L'ENGÈNE		16 DIRECT SHIPMENT DATE DATE D'EXPORTATION DIRECTE M DU		17 CTRY. CODE DE PAYS CAD		18 TIME LIMIT - DÉLAI 20 RELEASE DATE - DATE DE LA MAINLEVÉE		19 FREIGHT - FRET			
21 LINE LIGNE see below / voir au-dessous		22 DESCRIPTION DESIGNATION 6 rolls book cloth / 6 rouleaux de toile de reliure /		23 WEIGHT IN KILOGRAMS POIDS EN KILOGRAMMES 10000		24 PREVIOUS TRANSACTION - TRANSACTION ANTERIEURE 11221000010024		25 NUMBER NUMERO 1		26 SPECIAL AUTHORITY AUTORISATION SPECIALE							
27 CLASSIFICATION NO. N° DE CLASSEMENT 5208.39.90.90		28 TARIFF CODE TARIFAIRE 10000		29 QUANTITY QUANTITE 10000		30 U-M NMB 13		31 SINA CODE CODE DE LIEU 10000.00		32 RATE OF CUSTOMS DUTY TAUX DE DROIT 10000.00		33 E.T. RATE TAUX T.A. 10000.00		34 RATE OF GST TAUX DE TPS 10000.00			
35 VALUE FOR DUTY VALEUR EN DOUANE 10000.00		36 CUSTOMS DUTIES DROITS DE DOUANE 10000.00		37 SINA ASSESSMENT COTISATION DE LMSI 10000.00		38 EXCISE TAX TAXE D'ACCISE 10000.00		39 VALUE FOR TAX VALEUR POUR TAXE 10000.00		40 GST TPS 10000.00							
41 LINE LIGNE 6 rolls book cloth / 6 rouleaux de toile de reliure /		42 DESCRIPTION DESIGNATION Drawback claim no. 0-2348 - January 6, 1990 / Demande de drawback no. 0-2348 - le 6 janvier 1990.		43 WEIGHT IN KILOGRAMS POIDS EN KILOGRAMMES Forward to Office - Cornwall 409 / Transmis au bureau - Cornwall 409		44 PREVIOUS TRANSACTION - TRANSACTION ANTERIEURE		45 NUMBER NUMERO		46 SPECIAL AUTHORITY AUTORISATION SPECIALE							
47 CLASSIFICATION NO. N° DE CLASSEMENT 6 rolls book cloth / 6 rouleaux de toile de reliure /		48 TARIFF CODE TARIFAIRE Drawback claim no. 0-2348 - January 6, 1990 / Demande de drawback no. 0-2348 - le 6 janvier 1990.		49 QUANTITY QUANTITE Forward to Office - Cornwall 409 / Transmis au bureau - Cornwall 409		50 U-M Forward to Office - Cornwall 409 / Transmis au bureau - Cornwall 409		51 SINA CODE CODE DE LIEU Forward to Office - Cornwall 409 / Transmis au bureau - Cornwall 409		52 RATE OF CUSTOMS DUTY TAUX DE DROIT Forward to Office - Cornwall 409 / Transmis au bureau - Cornwall 409		53 E.T. RATE TAUX T.A. Forward to Office - Cornwall 409 / Transmis au bureau - Cornwall 409		54 RATE OF GST TAUX DE TPS Forward to Office - Cornwall 409 / Transmis au bureau - Cornwall 409			
55 VALUE FOR DUTY VALEUR EN DOUANE Forward to Office - Cornwall 409 / Transmis au bureau - Cornwall 409		56 CUSTOMS DUTIES DROITS DE DOUANE Forward to Office - Cornwall 409 / Transmis au bureau - Cornwall 409		57 SINA ASSESSMENT COTISATION DE LMSI Forward to Office - Cornwall 409 / Transmis au bureau - Cornwall 409		58 EXCISE TAX TAXE D'ACCISE Forward to Office - Cornwall 409 / Transmis au bureau - Cornwall 409		59 VALUE FOR TAX VALEUR POUR TAXE Forward to Office - Cornwall 409 / Transmis au bureau - Cornwall 409		60 GST TPS Forward to Office - Cornwall 409 / Transmis au bureau - Cornwall 409							
61 LINE LIGNE Forward to Office - Cornwall 409 / Transmis au bureau - Cornwall 409		62 DESCRIPTION DESIGNATION Forward to Office - Cornwall 409 / Transmis au bureau - Cornwall 409		63 WEIGHT IN KILOGRAMS POIDS EN KILOGRAMMES Forward to Office - Cornwall 409 / Transmis au bureau - Cornwall 409		64 PREVIOUS TRANSACTION - TRANSACTION ANTERIEURE		65 NUMBER NUMERO		66 SPECIAL AUTHORITY AUTORISATION SPECIALE							
67 CLASSIFICATION NO. N° DE CLASSEMENT Forward to Office - Cornwall 409 / Transmis au bureau - Cornwall 409		68 TARIFF CODE TARIFAIRE Forward to Office - Cornwall 409 / Transmis au bureau - Cornwall 409		69 QUANTITY QUANTITE Forward to Office - Cornwall 409 / Transmis au bureau - Cornwall 409		70 U-M Forward to Office - Cornwall 409 / Transmis au bureau - Cornwall 409		71 SINA CODE CODE DE LIEU Forward to Office - Cornwall 409 / Transmis au bureau - Cornwall 409		72 RATE OF CUSTOMS DUTY TAUX DE DROIT Forward to Office - Cornwall 409 / Transmis au bureau - Cornwall 409		73 E.T. RATE TAUX T.A. Forward to Office - Cornwall 409 / Transmis au bureau - Cornwall 409		74 RATE OF GST TAUX DE TPS Forward to Office - Cornwall 409 / Transmis au bureau - Cornwall 409			
75 VALUE FOR DUTY VALEUR EN DOUANE Forward to Office - Cornwall 409 / Transmis au bureau - Cornwall 409		76 CUSTOMS DUTIES DROITS DE DOUANE Forward to Office - Cornwall 409 / Transmis au bureau - Cornwall 409		77 SINA ASSESSMENT COTISATION DE LMSI Forward to Office - Cornwall 409 / Transmis au bureau - Cornwall 409		78 EXCISE TAX TAXE D'ACCISE Forward to Office - Cornwall 409 / Transmis au bureau - Cornwall 409		79 VALUE FOR TAX VALEUR POUR TAXE Forward to Office - Cornwall 409 / Transmis au bureau - Cornwall 409		80 GST TPS Forward to Office - Cornwall 409 / Transmis au bureau - Cornwall 409							
81 DECLARATION - DECLARATION By D. Smith (613) 234-2345 OF Customs Broker Ltd.		82 PLEASE PRINT NAME - LETTRES MOULÉES S.V.P. D. Smith		83 IMPORTER AGENT - IMPORTATEUR AGENT D. Smith		84 DEPOSIT - DÉPÔT 44 WAREHOUSE NO. - N° D'ENTRÉPÔT 023		85 CARGO CONTROL NO. - N° DE CONTRÔLE DU FRET		86 CUSTOMS DUTIES DROITS DE DOUANE 47 CUSTOMS DUTIES DROITS DE DOUANE 48 SINA ASSESSMENT COTISATION DE LMSI 49 EXCISE TAX TAXE D'ACCISE 50 GST TPS 51 TOTAL							

Type 21 – Sortie d’entrepôt, exportation de marchandises réputées exportées.

Cet exemple montre le format à utiliser pour des marchandises réputées exportées précédemment. Il est utilisé pour sortir de l’entrepôt les marchandises entrées sur un formulaire B3 de type 10. Le bureau de douane d’exportation doit être indiqué dans le corps du formulaire B3.

EXEMPLE 12

1 IMPORTER NAME AND ADDRESS NOM ET ADRESSE DE L'IMPORTATEUR		NO. - N°		2 TRANSACTION NO. - N° DE TRANSACTION					PROTECTED (WHEN COMPLETED) PROTÉGÉ (UNE FOIS REMPLI)										
ABC Importing Company Ltd. 123 Any Street Ottawa, Ontario K1J 0L5		123456789 RM0001		Example 12 / Exemple 12					 00000-589180643										
10 SUB NOM N° DE BUREAU ENVIÉ		11 VENDOR NAME - NOM DU VENDEUR		NO. - N°		3 TYPE		4 OFFICE NO. N° DE BUREAU		5 GST REGISTRATION NO. N° DE TPS		6 PAYMENT CODE DE PAIEMENT		7 MODE CODE DE TRANS.		8 PORT OF ORIGIN BUREAU DE DÉPART		9 TOTAL VFD - TOTAL DE LA VD	
1		XYZ Exporting Company Ltd. UTX 78161				22		914											
12 COUNTRY OF ORIGIN PAYS D'ORIGINE		13 PLACE OF EXPORT LIEU D'EXPORTATION		14 TARIFF TREATMENT TRAITEMENT TARIFFAIRE		15 U.S. PORT OF EXP. BUREAU DE SORTIE DES É.U.		16 DIRECT SHIPMENT DATE DATE D'EXPORTATION DIRECTE		17 CURRENCY DEVISE		18 TIME LIMIT - DÉLAI		19 FREIGHT - FRET		RESERVED FOR COBA USE RESERVE À L'USAGE DE L'AGENCE		20 RELEASE DATE - DATE DE LA MAINLEVÉE	
UTX		UTX		10		M		CAD											

21 LINE LIGNE	22 DESCRIPTION DÉSIGNATION	23 WEIGHT IN K.GRAMS POIDS EN	24 PREVIOUS TRANSACTION - TRANSACTION ANTERIEURE NUMBER NUMÉRO	25 LINE LIGNE	26 SPECIAL AUTHORITY - AUTORISATION SPÉCIALE					
1	200 ctns / 200 boîtes	13	11221000010057	1						
	27 CLASSIFICATION NO. N° DE CLASSEMENT	28 TARIFF CODE TARIFFAIRE	29 QUANTITY QUANTITÉ	30 U - M	31 VFD CODE CODE DE LIEU	32 SINA CODE CODE DE LIEU	33 RATE OF CUSTOMS DUTY TAUX DE DROIT DES DOUANES	34 E.T. RATE TAUX T.A.	35 RATE OF GST TAUX DE TPS	36 VALUE FOR CURRENCY CONVERSION CONVERSION VALEUR POUR CHANGE
	2402.10.90.00	50	KGM							2000.00
	37 VALUE FOR DUTY VALEUR EN DOUANE	38 CUSTOMS DUTIES DROITS DE DOUANE	39 SINA ASSESSMENT COTISATION DE LMSI	40 EXCISE TAX TAUX D'ACCISE	41 VALUE FOR TAX VALEUR POUR TAXE	42 GST TPS				
	2000.00									

21 LINE LIGNE	22 DESCRIPTION DÉSIGNATION	23 WEIGHT IN K.GRAMS POIDS EN	24 PREVIOUS TRANSACTION - TRANSACTION ANTERIEURE NUMBER NUMÉRO	25 LINE LIGNE	26 SPECIAL AUTHORITY - AUTORISATION SPÉCIALE					
	27 CLASSIFICATION NO. N° DE CLASSEMENT	28 TARIFF CODE TARIFFAIRE	29 QUANTITY QUANTITÉ	30 U - M	31 VFD CODE CODE DE LIEU	32 SINA CODE CODE DE LIEU	33 RATE OF CUSTOMS DUTY TAUX DE DROIT DES DOUANES	34 E.T. RATE TAUX T.A.	35 RATE OF GST TAUX DE TPS	36 VALUE FOR CURRENCY CONVERSION CONVERSION VALEUR POUR CHANGE
		40	MIL							
	37 VALUE FOR DUTY VALEUR EN DOUANE	38 CUSTOMS DUTIES DROITS DE DOUANE	39 SINA ASSESSMENT COTISATION DE LMSI	40 EXCISE TAX TAUX D'ACCISE	41 VALUE FOR TAX VALEUR POUR TAXE	42 GST TPS				

21 LINE LIGNE	22 DESCRIPTION DÉSIGNATION	23 WEIGHT IN K.GRAMS POIDS EN	24 PREVIOUS TRANSACTION - TRANSACTION ANTERIEURE NUMBER NUMÉRO	25 LINE LIGNE	26 SPECIAL AUTHORITY - AUTORISATION SPÉCIALE					
	27 CLASSIFICATION NO. N° DE CLASSEMENT	28 TARIFF CODE TARIFFAIRE	29 QUANTITY QUANTITÉ	30 U - M	31 VFD CODE CODE DE LIEU	32 SINA CODE CODE DE LIEU	33 RATE OF CUSTOMS DUTY TAUX DE DROIT DES DOUANES	34 E.T. RATE TAUX T.A.	35 RATE OF GST TAUX DE TPS	36 VALUE FOR CURRENCY CONVERSION CONVERSION VALEUR POUR CHANGE
	37 VALUE FOR DUTY VALEUR EN DOUANE	38 CUSTOMS DUTIES DROITS DE DOUANE	39 SINA ASSESSMENT COTISATION DE LMSI	40 EXCISE TAX TAUX D'ACCISE	41 VALUE FOR TAX VALEUR POUR TAXE	42 GST TPS				

21 LINE LIGNE	22 DESCRIPTION DÉSIGNATION	23 WEIGHT IN K.GRAMS POIDS EN	24 PREVIOUS TRANSACTION - TRANSACTION ANTERIEURE NUMBER NUMÉRO	25 LINE LIGNE	26 SPECIAL AUTHORITY - AUTORISATION SPÉCIALE					
	27 CLASSIFICATION NO. N° DE CLASSEMENT	28 TARIFF CODE TARIFFAIRE	29 QUANTITY QUANTITÉ	30 U - M	31 VFD CODE CODE DE LIEU	32 SINA CODE CODE DE LIEU	33 RATE OF CUSTOMS DUTY TAUX DE DROIT DES DOUANES	34 E.T. RATE TAUX T.A.	35 RATE OF GST TAUX DE TPS	36 VALUE FOR CURRENCY CONVERSION CONVERSION VALEUR POUR CHANGE
	37 VALUE FOR DUTY VALEUR EN DOUANE	38 CUSTOMS DUTIES DROITS DE DOUANE	39 SINA ASSESSMENT COTISATION DE LMSI	40 EXCISE TAX TAUX D'ACCISE	41 VALUE FOR TAX VALEUR POUR TAXE	42 GST TPS				

DECLARATION - DÉCLARATION		43 DEPOSIT - DÉPÔT		47 CUSTOMS DUTIES DROITS DE DOUANE	
Ie D. Smith (613) 234-2345 PLEASE PRINT NAME - LETTRES MOULÉES S.V.P.		44 WAREHOUSE NO. - N° D'ENTRÉPÔT 023		48 SINA ASSESSMENT COTISATION DE LMSI	
OF DE Customs Broker Ltd. IMPORTER AGENT - IMPORTATEUR AGENT		45 CARGO CONTROL NO. - N° DE CONTRÔLE DU FRET		49 EXCISE TAX TAUX D'ACCISE	
DECLARE THE PARTICULARS OF THIS DOCUMENT TO BE TRUE, ACCURATE AND COMPLETE. DÉCLARE QUE LES RENSEIGNEMENTS CI-DESSUS SONT VRAIS ET COMPLETS.		46 CARRIER COPY AT IMPORTATION COPIE DU TRANSPORTEUR À L'IMPORTATION		50 GST TPS	
Jan. 3, 20XX DATE		<i>D. Smith</i> SIGNATURE		51 TOTAL	

B3 (00)
Printed in Canada - Imprimé au Canada

Type 22 – Provisions de bord, ventes au Gouverneur général et aux diplomates

Cet exemple montre le format à utiliser lorsque des marchandises sont sorties d'entrepôt à titre de provisions de bord. En plus de ce formulaire de codage, un formulaire B6D, *Déclaration de livraison de provisions de bord*, doit être rempli en donnant autant de détails que possible. Parce qu'aucun droit ou taxe n'est perçu, les zones correspondantes ne doivent pas être remplies. Si les marchandises doivent être envoyées dans un autre bureau de douane avant d'être chargées sur le bateau, le nom et le numéro de ce bureau doivent être dactylographiés ou inscrits au moyen d'un cachet dans le corps du formulaire B3.

EXEMPLE 13

1 IMPORTER NAME AND ADDRESS NOM ET ADRESSE DE L'IMPORTATEUR		NO. - N°		2 TRANSACTION NO. - N° DE TRANSACTION					PROTECTED (WHEN COMPLETED) PROTÉGÉ (UNE FOIS REMPLI)		
ABC Importing Company Ltd. 123 Any Street Ottawa, Ontario K1J 0L5		123456789 RM0001		Example 13 / Exemple 13					00000-589180543		
10 SUB HEAD NO. - N° DE SOUS-EN-TÊTE		11 VENDOR NAME - NOM DU VENDEUR		12 COUNTRY OF ORIGIN - PAYS D'ORIGINE		13 PLACE OF EXPORT - LIQU D'EXPORTATION		14 TARIFF TREATMENT - TRAITEMENT TARIFFAIRE		15 U.S. PORT OF EXIT - PORT DE SORTIE DES E.-U.	
1		XYZ Exporting Company Ltd. UTX 78161		UTX		UTX		10		RESERVED FOR COBA USE RÉSERVÉ À L'USAGE DE L'AGENCE	
16 DIRECT SHIPMENT DATE - DATE D'EXPORTATION DIRECTE		17 CENCY CODE - DEVISE		18 TIME LIMIT - DELAI		19 FREIGHT - FRET		20 RELEASE DATE - DATE DE LA MAINLEVÉE			
M		CAD		2		Y/A					
21 LINE - LIGNE	22 DESCRIPTION - DESCRIPTION	23 WEIGHT IN KILOGRAMS - POIDS EN KILOGRAMMES	24 PREVIOUS TRANSACTION - TRANSACTION ANTERIEURE	25 LINE - LIGNE	26 SPECIAL AUTHORITY - AUTORISATION SPECIALE						
27 CLASSIFICATION NO. - N° DE CLASSEMENT	28 TARIFF CODE - TARIFAIRE	29 QUANTITY - QUANTITE	30 U - M	31 WFO CODE - CODE DE LIQU	32 SINA CODE - CODE DE LIQU						
33 VALUE FOR DUTY - VALEUR EN DOUANE	34 CUSTOMS DUTIES - DROITS DE DOUANE	35 SINA ASSESSMENT - COTISATION DE LMSI	36 EXCESS TAX - TAXE D'ACCISE	37 VALUE FOR TAX - VALEUR POUR TAXE	38 GST - TPS						
1	5 ctns no. 115 / 5 boîtes no. 115		13	11221000010002	1						
8511.10.00.00	10000			0.00	10000.00						
10000.00											
Remove to warehouse no. 024 / transférer à l'entrepôt no. 024											
27 CLASSIFICATION NO. - N° DE CLASSEMENT	28 TARIFF CODE - TARIFAIRE	29 QUANTITY - QUANTITE	30 U - M	31 WFO CODE - CODE DE LIQU	32 SINA CODE - CODE DE LIQU						
33 VALUE FOR DUTY - VALEUR EN DOUANE	34 CUSTOMS DUTIES - DROITS DE DOUANE	35 SINA ASSESSMENT - COTISATION DE LMSI	36 EXCESS TAX - TAXE D'ACCISE	37 VALUE FOR TAX - VALEUR POUR TAXE	38 GST - TPS						
27 CLASSIFICATION NO. - N° DE CLASSEMENT	28 TARIFF CODE - TARIFAIRE	29 QUANTITY - QUANTITE	30 U - M	31 WFO CODE - CODE DE LIQU	32 SINA CODE - CODE DE LIQU						
33 VALUE FOR DUTY - VALEUR EN DOUANE	34 CUSTOMS DUTIES - DROITS DE DOUANE	35 SINA ASSESSMENT - COTISATION DE LMSI	36 EXCESS TAX - TAXE D'ACCISE	37 VALUE FOR TAX - VALEUR POUR TAXE	38 GST - TPS						
DECLARATION - DECLARATION											
Ie D. Smith (613) 234-2345 PLEASE PRINT NAME - LETTRES MAJULEES S.V.P.			43 DEPOSIT - DÉPÔT								
OF DE Customs Broker Ltd. IMPORTER AGENT - IMPORTATEUR AGENT			44 WAREHOUSE NO. - N° D'ENTREPÔT								
DECLARE THE PARTICULARS OF THIS DOCUMENT TO BE TRUE, ACCURATE AND COMPLETE. DECLARE QUE LES RENSEIGNEMENTS CI-DESSUS SONT VRAIS ET COMPLETS.			45 CARGO CONTROL NO. - N° DE CONTRÔLE DU FRET								
Jan. 3, 20XX DATE			46 CARRIER CODE AT IMPORTATION CODE DE TRANSPORTATEUR À L'IMPORTATION								
D. Smith SIGNATURE			47 CUSTOMS DUTIES - DROITS DE DOUANE								
B3 (00) Printed in Canada - Imprimé au Canada			48 SINA ASSESSMENT - COTISATION DE LMSI								
			49 EXCESS TAX - TAXE D'ACCISE								
			50 GST - TPS								
			51 TOTAL								

Type 30 – Transfert de marchandises dans un bureau de douane

Cet exemple montre le format à utiliser lorsqu'on transfère une partie d'une expédition dans un autre entrepôt de stockage dans une région desservie par le même bureau de douane. Le nouveau numéro d'entrepôt doit être dactylographié ou indiqué au moyen d'un cachet dans le corps du formulaire. La durée pendant laquelle les marchandises peuvent rester en entrepôt est indiquée dans la zone n° 18.

EXEMPLE 14

Canada Customs and Revenue Agency / Agence des douanes et du revenu du Canada		CANADA CUSTOMS CODING FORM DOUANES CANADA - FORMULE DE CODAGE				PROTECTED (WHEN COMPLETED) PROTÉGÉ (LORS QU'IL EST REMPLI)											
1 IMPORTER NAME AND ADDRESS NOM ET ADRESSE DE L'IMPORTATEUR ABC Importing Company Ltd. 123 Any Street Ottawa, Ontario K1J 0L5		NO. - N° 123456789 RM0001		2 TRANSACTION NO. - N° DE TRANSACTION Example 14 / Exemple 14		 00000-589180643											
10 SUB HDR NO. - N° DE SOUS-EN-TÊTE 1		11 VENDOR NAME - NOM DU VENDEUR XYZ Exporting Company Ltd. UTX 78161		3 TYPE 30		4 OFFICE NO. - N° DE BUREAU 497		5 GST REGISTRATION NO. - N° DE TPS UTX		6 PAYMENT CODE - CODE DE PAIEMENT UTX		7 MODE OF TRANS. - MODE DE TRANS. 10		8 PORT OF UNLOADING - PORT DE DÉBARCAD 19		9 TOTAL WFD - TOTAL DE LA VD RESERVED FOR COPIA USE RÉSERVÉ À L'USAGE DE L'AGENCE	
12 COUNTRY OF ORIGIN - PAYS D'ORIGINE UTX		13 PLACE OF EXPORT - LIEU D'EXPORTATION UTX		14 TARIFF TREATMENT - TRAITEMENT TARIFFAIRE 10		15 U.S. PORT OF EXIT - BUREAU DE SORTIE DES É.U. 23		16 DIRECT SHIPMENT DATE - DATE D'EXPORTATION DIRECTE M		17 CRCY. CODE - DEVISE CAD		18 TIME LIMIT - DELAI M		19 FREIGHT - FRET 20 RELEASE DATE - DATE DE LA MAINLEVÉE			

21 LINE - LIGNE	22 DESCRIPTION	23 WEIGHT IN KILOGRAMS - POIDS EN	24 PREVIOUS TRANSACTION - TRANSACTION ANTERIEURE	25 LINE - LIGNE	26 SPECIAL AUTHORITY - AUTORISATION SPECIALE
1	1 ctn / 1 boîte	13	11221000010002	1	
27 CLASSIFICATION NO. - N° DE CLASSEMENT: 8511.10.00.00 28 TARIFF CODE - TARIFAIRE: 10000 29 QUANTITY - QUANTITE: 10000 30 U - M: NMB 31 WFS CODE: 13 32 SIMA CODE: 0.00 33 RATE OF CUSTOMS DUTY - TAUX DE DROIT: 0.00 34 E.T. RATE - TAUX T.A.: 7 35 VALUE FOR DUTY - VALEUR EN DOUANE: 10000.00 36 CUSTOMS DUTIES - DROITS DE DOUANE 37 SIMA ASSESSMENT - COTISATION DE LMSI 38 EXCISE TAX - TAXE D'ACCISE 39 VALUE FOR TAX - VALEUR POUR TAXE 40 GST - TPS: 10000.00					
The property in the above goods is hereby transferred bona fide by the undersigned transferor to the undersigned transferee who hereby accepts such transfer. / La propriété des marchandises désignées dans cette déclaration est véritablement cédée par le cédant soussigné au cessionnaire soussigné qui accepte cette cession par les présentes.					
01/02/20XX (G. Walters) Al's Auto Parts Ltd. (M. Hunter)					
Date Signature of transferor or attorney / Signature du cédant ou du procureur Signature of transferee or attorney / Signature du cessionnaire ou du procureur					

43 DEPOSIT - DÉPÔT 44 WAREHOUSE NO. - N° D'ENTRÊPÔT 023		47 CUSTOMS DUTIES - DROITS DE DOUANE 48 SIMA ASSESSMENT - COTISATION DE LMSI 49 EXCISE TAX - TAXE D'ACCISE 50 GST - TPS 51 TOTAL	
---	--	--	--

DECLARATION - DÉCLARATION I am D. Smith (613) 234-2345 PLEASE PRINT NAME - LETTRES MOULÉES S.V.P. OF Customs Broker Ltd. IMPORTER AGENT - IMPORTATEUR / AGENT DECLARE THE PARTICULARS OF THIS DOCUMENT TO BE TRUE, ACCURATE AND COMPLETE. DÉCLARE QUE LES RENSEIGNEMENTS CI-DESSUS SONT VRAIS ET COMPLETS. Jan. 3, 20XX D. Smith DATE SIGNATURE	
---	--

B3 (00)
Printed in Canada - Imprimé au Canada

Type 30 – Transfert de propriété dans un bureau de douane

Cet exemple montre le format à utiliser lorsqu'il y a transfert de propriété dans une région desservie par le même bureau de douane et que les marchandises restent dans le même entrepôt de stockage des douanes. La déclaration de transfert doit être signée par le cédant et le cessionnaire. Les détails du formulaire B3 original de l'entrepôt sont indiqués dans le corps du formulaire de codage et les numéros de transaction et de ligne de référence précédents doivent être indiqués respectivement dans les zones n^{os} 24 et 25.

EXEMPLE 15

Canada Customs and Revenue Agency / Agence des douanes et du revenu du Canada		CANADA CUSTOMS CODING FORM / DOUANES CANADA - FORMULE DE CODAGE				PROTECTED (WHEN COMPLETED) / PROTÉGÉ (LORS QU'IL EST REMPLI)			
1. IMPORTER NAME AND ADDRESS / NOM ET ADRESSE DE L'IMPORTATEUR ABC Importing Company Ltd. 123 Any Street Ottawa, Ontario K1J 0L5			NO. - N° 123456789 RM0001		2. TRANSACTION NO. - N° DE TRANSACTION Example 15 / Exemple 15				
10. SUB HEADLINE N° DE SÉRIE 1			11. VENDOR NAME - NOM DU VENDEUR XYZ Exporting Company Ltd. UTX 78161		NO. - N°		3. TYPE 30		
4. OFFICE NO. / N° DE BUREAU 497			5. GST REGISTRATION NO. / N° DE TPS		6. PAYMENT CODE / CODE DE Paiement		7. MODE OF PAYMENT / MODE DE Paiement		
12. COUNTRY OF ORIGIN / PAYS D'ORIGINE UTX			13. PLACE OF EXPORT / LIEU D'EXPORTATION UTX		14. TARIFF TREATMENT / TRAITEMENT TARIFAIRE 2		15. U.S. PORT OF EXIT BUREAU / BUREAU DE SORTIE DES E.-U.		
16. DIRECT SHIPMENT DATE / DATE D'EXPORTATION DIRECTE M			17. CRYPT. CODE / DEVISE CAD		18. TIME LIMIT - DELAI 23		19. FREIGHT - FRET M		
20. RELEASE DATE - DATE DE LA MAINLEVÉE							9. TOTAL VFD - TOTAL DE LA VD		
21. LINE / LIGNE 1			22. DESCRIPTION / DÉSIGNATION 48 ctns no. 1-48 / 48 boîtes no. 1-48			23. WEIGHT IN KILOGRAMS / POIDS EN KILOGRAMMES 13		24. PREVIOUS TRANSACTION - TRANSACTION ANTERIEURE 11056000010002	
27. CLASSIFICATION NO. / N° DE CLASSEMENT 8511.10.00.00			28. TARIFF CODE / TARIFAIRE 1000		29. QUANTITY / QUANTITÉ 1000		30. U - M NMB		
31. VALUE FOR DUTY / VALEUR EN DOUANE 10000.00			32. CUSTOMS DUTIES / DROITS DE DOUANE		33. SIMA ASSESSMENT / COTISATION DE LMSI		34. EXCISE TAX / TAXE D'ACCISE		
37. VALUE FOR TAX / VALEUR POUR TAXE 10000.00			38. CUSTOMS DUTIES / DROITS DE DOUANE		39. SIMA ASSESSMENT / COTISATION DE LMSI		40. EXCISE TAX / TAXE D'ACCISE		
43. DEPOSIT - DÉPÔT 1000.00			44. WAREHOUSE NO. - N° D'ENTREPÔT 023		45. CARGO CONTROL NO. - N° DE CONTRÔLE DU FRET		46. CARRIER CODE AT IMPORTATION / CODE DE TRANSPORTÉUR À L'IMPORTATION		
47. CUSTOMS DUTIES / DROITS DE DOUANE 1000.00			48. SIMA ASSESSMENT / COTISATION DE LMSI		49. EXCISE TAX / TAXE D'ACCISE		50. GST / TPS		
51. TOTAL									
DECLARATION - DÉCLARATION I, <u>D. Smith</u> (613) 234-2345 OF / DE <u>Customs Broker Ltd.</u> DECLARE THE PARTICULARS OF THIS DOCUMENT TO BE TRUE, ACCURATE AND COMPLETE. DÉCLARE QUE LES RENSEIGNEMENTS CI-DESSUS SONT VRAIS ET COMPLETS. <u>Jan. 3, 20XX</u> <u>D. Smith</u> DATE SIGNATURE									

The property in the above goods is hereby transferred bona fide by the undersigned transferor to the undersigned transferee who hereby accepts such transfer. / La propriété des marchandises désignées dans cette déclaration est véritablement cédée par le cédant soussigné au cessionnaire soussigné qui accepte cette cession par les présentes.

Date Signature of transferor or attorney / Signature du cédant ou du procureur Signature of transferee or attorney / Signature du cessionnaire ou du procureur

Type 30 – Transfert de propriété dans un bureau de douane, marchandises en consignation à l'ordre d'une banque

Cet exemple montre le format à utiliser pour un transfert de propriété alors que les marchandises restent dans le même entrepôt de stockage des douanes. La déclaration de transfert est signée par les deux parties parce qu'elles sont situées toutes les deux dans une région desservie par le même bureau de douane. Tous les détails du formulaire B3 original de l'entrepôt sont indiqués dans le corps du formulaire B3 de transfert. Parce que les marchandises ont été à l'origine consignées à l'ordre d'une banque et sont maintenant transférées à leur propriétaire, ce transfert est exempt des stipulations du paragraphe 30j) de la *Loi sur les douanes*. (Ce transfert n'est pas l'un des trois transferts permis.)

EXEMPLE 16

Canada Customs and Revenue Agency / Agence des douanes et du revenu du Canada		CANADA CUSTOMS CODING FORM / DOUANES CANADA - FORMULE DE CODAGE				PROTECTED (WHEN COMPLETED) / PROTÉGÉ (LORSQU'IL EST REMPLI)	
1. IMPORTER NAME AND ADDRESS / NOM ET ADRESSE DE L'IMPORTATEUR ABC Importing Company Ltd. 123 Any Street Ottawa, Ontario K1J 0L5		NO. - N° 123456789 RM0001		2. TRANSACTION NO. - N° DE TRANSACTION Example 16 / Exemple 16			
10. SUB HEADLINE N° DE CLASSEMENT 1		11. VENDOR NAME - NOM DU VENDEUR XYZ Exporting Company Ltd. UTX 78161		12. COUNTRY OF ORIGIN / PAYS D'ORIGINE UTX		13. PLACE OF EXPORT / LIEU D'EXPORTATION UTX	
14. DIRECT SHIPMENT DATE / DATE D'EXPORTATION DIRECTE M		17. CREDIT CODE / DEVISE CAD		18. TIME LIMIT - DELAI 2 Y/A		19. FREIGHT - FRET	
20. RELEASE DATE - DATE DE LA MAINLEVÉE		21. LINE / LIGNE		22. DESCRIPTION / DESCRIPTION		23. WEIGHT IN KILOGRAMS / POIDS EN KILOGRAMMES	
24. PREVIOUS TRANSACTION - TRANSACTION ANTERIEURE		25. LINE / LIGNE		26. SPECIAL AUTHORITY / AUTORISATION SPECIALE		27. CLASSIFICATION NO. / N° DE CLASSEMENT	
28. TARIFF CODE / TARIFAIRE		29. QUANTITY / QUANTITE		30. U - M		31. VTD CODE / CODE DE VD	
32. CUSTOMS DUTIES / DROITS DE DOUANE		33. SINIA ASSESSMENT / COTISATION DE LMSI		34. EXCISE TAX / TAXE D'ACCISE		35. VALUE FOR TAX / VALEUR POUR TAXE	
36. EXCISE TAX / TAXE D'ACCISE		37. VALUE FOR TAX / VALEUR POUR TAXE		38. GST / TPS		39. VALUE FOR DUTY / VALEUR EN DOUANE	
40. EXCISE TAX / TAXE D'ACCISE		41. VALUE FOR TAX / VALEUR POUR TAXE		42. GST / TPS		43. DEPOSIT - DÉPÔT	
44. WAREHOUSE NO. - N° D'ENTREPÔT 023		45. CARGO CONTROL NO. - N° DE CONTRÔLE DU FRET		46. CARRIER CODE AT IMPORTATION / CODE DE TRANSPORTEUR À L'IMPORTATION		47. CUSTOMS DUTIES / DROITS DE DOUANE	
48. SINIA ASSESSMENT / COTISATION DE LMSI		49. EXCISE TAX / TAXE D'ACCISE		50. GST / TPS		51. TOTAL	
<p>DECLARATION - DÉCLARATION</p> <p>I, D. Smith (613) 234-2345 PLEASE PRINT NAME - LETTRES MAJUSCULES S.V.P.</p> <p>OF / DE Customs Broker Ltd. IMPORTER AGENT - IMPORTATEUR / AGENT</p> <p>DECLARE THE PARTICULARS OF THIS DOCUMENT TO BE TRUE, ACCURATE AND COMPLETE. DÉCLARE QUE LES RENSEIGNEMENTS CI-DESSUS SONT VRAIS ET COMPLETS.</p> <p>Jan. 3, 20XX <i>D. Smith</i> DATE SIGNATURE</p>							

Type 30 – Transfert de propriété et de marchandises dans un bureau de douane

Cet exemple montre le format à utiliser lorsque la propriété des marchandises qui ont été mises en entrepôt est transférée et que les marchandises sont transportées dans un autre entrepôt de stockage dans la région desservie par le même bureau de douane. Les importateurs et les courtiers doivent ajouter l'information sur le transfert indiquée dans cet exemple au moyen d'un cachet ou en dactylographiant les données sur le corps du formulaire de codage. Dans le présent exemple, le cédant et le cessionnaire doivent signer le certificat qui indique qu'un transfert de propriété a été effectué. De plus, le numéro d'entrepôt de stockage duquel les marchandises vont être transférées doit également être indiqué dans la zone n° 44. La zone n° 18 doit indiquer la durée pendant laquelle les marchandises peuvent continuer à rester dans l'entrepôt. Les zones n° 24 et 25 doivent être remplies pour identifier les numéros précédents de transaction et de ligne de référence sur lesquels les marchandises ont été mises en entrepôt ou transférées. Les importateurs et les courtiers doivent indiquer dans la zone n° 22 le nombre de fois que les marchandises en question ont été transférées.

EXEMPLE 17

Canada Customs and Revenue Agency		Agence des douanes et du revenu du Canada		CANADA CUSTOMS CODING FORM DOUANES CANADA - FORMULE DE CODAGE				PROTECTED (WHEN COMPLETED) PROTÉGÉ (LORSQU'IL EST REMPLI)		
1 IMPORTER NAME AND ADDRESS NOM ET ADRESSE DE L'IMPORTATEUR			NO. - N°		2 TRANSACTION NO. - N° DE TRANSACTION					
ABC Importing Company Ltd. 123 Any Street Ottawa, Ontario K1J 0L5			123456789 RM0001		Example 17 / Exemple 17				00000-589180643	
10 SUB HDR NO. - N° DE SOUS-EN-TÊTE			11 VENDOR NAME - NOM DU VENDEUR		3 TYPE		4 OFFICE NO. - N° DE BUREAU		5 GST REGISTRATION NO. - N° DE TPS	
1			XYZ Exporting Company Ltd. UTX 78161		30		497		6 PAYMENT CODE - CODE DE PAIEMENT	
					12 COUNTRY OF ORIGIN - PAYS D'ORIGINE		13 PLACE OF EXPORT - LIEU D'EXPORTATION		14 TARIFF TREATMENT - TRAITEMENT TARIFAIRE	
					UTX		UTX		10	
					16 DIRECT SHIPMENT DATE - DATE D'EXPORTATION DIRECTE		17 CRYPT. CODE - CODE CRYPTÉ		18 TIME LIMIT - DELAI	
					M		DU		23 M	
									19 FREIGHT - FRET	
									20 RELEASE DATE - DATE DE LA MAINLEVÉE	
									RESERVED FOR COBA USE RESERVE À L'USAGE DE L'AGENCE	
21 LINE - LIGNE										
22 DESCRIPTION										
23 WEIGHT IN KILOGRAMS - POIDS EN KILOGRAMMES										
24 PREVIOUS TRANSACTION - TRANSACTION ANTERIEURE										
25 SPECIAL AUTHORITY - AUTORISATION SPECIALE										
26 CLASSIFICATION NO. - N° DE CLASSEMENT										
27 TARIFF CODE - CODE TARIFAIRE										
28 QUANTITY - QUANTITE										
29 U - M										
30 WTS CODE - CODE DES POIDS										
31 SINA CODE - CODE DES USAGES										
32 RATE OF CUSTOMS DUTY - TAUX DE DROIT										
33 E.T. RATE - TAUX T.A.										
34 RATE OF GST - TAUX DE TPS										
35 VALUE FOR CURRENCY CONVERSION - CONVERSION VALEUR POUR CHANGE										
36 VALUE FOR DUTY - VALEUR EN DOUANE										
37 CUSTOMS DUTIES - DROITS DE DOUANE										
38 SINA ASSESSMENT - COTISATION DE LMSI										
39 EXCISE TAX - TAXE D'ACCISE										
40 VALUE FOR TAX - VALEUR POUR TAXE										
41 GST - TPS										
1 5 ctns no. 1-5 / 5 boîtes no. 1-5										
11221000010002										
1										
8511.10.00.00										
10000										
NMB 13										
0.00										
7										
10000.00										
First transfer of these goods / Premier transfert de ces marchandises										
Remove to warehouse no. 19 / Transférer à l'entrepôt no. 19										
Forwarded to office - TRURC 022 / Transmis au bureau TRURC 022										
43 DEPOSIT - DÉPÔT										
44 WAREHOUSE NO. - N° D'ENTRÊPÔT										
023										
45 CARGO CONTROL NO. - N° DE CONTRÔLE DU FRET										
46 CARRIER CODE AT IMPORTATION - CODE DE TRANSPORTATEUR À L'IMPORTATION										
47 CUSTOMS DUTIES - DROITS DE DOUANE										
48 SINA ASSESSMENT - COTISATION DE LMSI										
49 EXCISE TAX - TAXE D'ACCISE										
50 GST - TPS										
51 TOTAL										
DECLARATION - DÉCLARATION				43 DEPOSIT - DÉPÔT				47 CUSTOMS DUTIES - DROITS DE DOUANE		
I, D. Smith (613) 234-2345										
OF Customs Broker Ltd.										
DECLARE THE PARTICULARS OF THIS DOCUMENT TO BE TRUE, ACCURATE AND COMPLETE. DÉCLARE QUE LES RENSEIGNEMENTS CI-DESSUS SONT VRAIS ET COMPLÈTS.										
Jan. 3, 20XX										
D. Smith										
DATE										
SIGNATURE										
B3 (00)										
Printed in Canada - Imprimé au Canada										
								Canada		

Type 30 – Transfert de marchandises à un autre bureau de douane

Cet exemple montre le format à utiliser lorsque les marchandises sont transférées d'un entrepôt situé dans une région desservie par un bureau de douane à un entrepôt situé dans une région desservie par un autre bureau de douane. Les importateurs et les courtiers doivent indiquer le bureau de douane de la région dans laquelle les marchandises sont transférées et le numéro de l'entrepôt, s'il est connu, dans le corps du formulaire de codage. De plus, il faut indiquer dans la zone n° 22 le nombre de fois que les marchandises en question ont été transférées. Il est également nécessaire de remplir les zones n°s 24 et 25 pour indiquer le numéro de transaction et de ligne de référence du formulaire B3 précédent sur lesquels les marchandises ont été entreposées ou transférées. La zone n° 18 montre la durée pendant laquelle les marchandises transférées peuvent rester dans l'entrepôt.

EXEMPLE 18

Canada Customs and Revenue Agency / Agence des douanes et du revenu du Canada		CANADA CUSTOMS CODING FORM DOUANES CANADA - FORMULE DE CODAGE				PROTECTED (WHEN COMPLETED) PROTÉGÉ (LORSQU'IL EST REMPLI)																						
1 IMPORTER NAME AND ADDRESS NOM ET ADRESSE DE L'IMPORTATEUR ABC Importing Company Ltd. 123 Any Street Ottawa, Ontario K1J 0L5		NO. - N° 123456789 RM0001		2 TRANSACTION NO. - N° DE TRANSACTION Example 18 / Exemple 18		 00000-589180543																						
10 SUB HDR NO. N° DE SOUS-ENRÊTE 1		11 VENDOR NAME - NOM DU VENDEUR NO. - N° XYZ Exporting Company Ltd. UTX 78161		3 TYPE 30		4 OFFICE NO. N° DE BUREAU 497		5 GST REGISTRATION NO. N° DE TPS		6 PAYMENT CODE CODE DE PAIEMENT		7 MODE OF TRANS. MOD. DE TRANS.		8 PORT OF ORIGIN / PORT D'ORIGINE		9 TOTAL VFD - TOTAL DE LA VD												
12 COUNTRY OF ORIGIN / PAYS D'ORIGINE UTX		13 PLACE OF EXPORT / LIEU D'EXPORTATION UTX		14 TARIFF TREATMENT / TRAITEMENT TARIFFAIRE 10		15 U.S. PORT OF EXIT BUREAU DE SORTIE DES É.U. 5309		16 DIRECT SHIPMENT DATE / DATE D'EXPORTATION DIRECTE M		17 CRYPT. CODE / CRYPT. CODE CAD		18 TIME LIMIT - DELAI 22 M		19 FREIGHT - FRET 20 RELEASE DATE - DATE DE LA MAINLEVÉE		RESERVED FOR COBA USE RÉSERVÉ À L'USAGE DE L'AGENCE												
21 LINE / LIGNE 1		22 DESCRIPTION / DESCRIPTION 5 ctns no. 1-5 / 5 boîtes no. 1-5			23 WEIGHT IN KILOGRAMS / POIDS EN KILOGRAMMES 11221000010024		24 PREVIOUS TRANSACTION - TRANSACTION ANTERIEURE NUMBER / NUMÉRO 1		25 LINE / LIGNE 1		26 SPECIAL AUTHORITY / AUTORISATION SPECIALE		27 CLASSIFICATION NO. N° DE CLASSEMENT 8511.10.00.00		28 TARIFF CODE / CODE TARIFFAIRE 10000		29 QUANTITY / QUANTITÉ 10000		30 U-M NMB 13		31 WFS CODE / CODE DE WFS 6.4		32 RATE OF CUSTOMS DUTY / TAUX DE DROIT 6.4		33 E.T. RATE / TAUX T.A. 7		34 VALUE FOR CURRENCY CONVERSION / CONVERSION VALEUR POUR CHANGE 10000.00	
35 VALUE FOR DUTY / VALEUR EN DOUANE 10000.00		36 CUSTOMS DUTIES / DROITS DE DOUANE		37 S.M.A. ASSESSMENT / COTISATION DE L.M.S.I.		38 EXCISE TAX / TAXE D'ACCISE		39 VALUE FOR TAX / VALEUR POUR TAXE		40 GST / TPS		41 PREVIOUS TRANSACTION - TRANSACTION ANTERIEURE NUMBER / NUMÉRO		42 LINE / LIGNE		43 SPECIAL AUTHORITY / AUTORISATION SPECIALE												
44 REMOVE TO WAREHOUSE NO. 19 / TRANSFÉRER À L'ENTREPÔT NO. 19 Forwarded to office no. 809 (Vancouver) / Transmis au bureau number 809 (Vancouver)		45 THE PROPERTY IN THE ABOVE GOODS IS HEREBY TRANSFERRED BONA FIDE BY THE UNDERSIGNED TRANSFEROR TO THE UNDERSIGNED transferee who hereby accepts such transfer. / LA PROPRIÉTÉ DES MARCHANDISES DÉSIGNÉES DANS CETTE DÉCLARATION EST VÉRITABLEMENT CÉDÉE PAR LE CÉDANT SOUSSIGNÉ AU CESSIONNAIRE SOUSSIGNÉ QUI ACCÉPTE CETTE CÉSSION PAR LES PRÉSENTES.		46 SIGNATURE OF TRANSFEROR OR ATTORNEY / SIGNATURE DU CÉDANT OU DU PROCUREUR		47 SIGNATURE OF TRANSFEREE OR ATTORNEY / SIGNATURE DU CESSIONNAIRE OU DU PROCUREUR		48 DATE		49 DEPOSIT - DÉPÔT		50 CUSTOMS DUTIES / DROITS DE DOUANE		51 S.M.A. ASSESSMENT / COTISATION DE L.M.S.I.		52 EXCISE TAX / TAXE D'ACCISE		53 GST / TPS		54 TOTAL								
55 DECLARATION - DÉCLARATION I, D. Smith (613) 234-2345 PLEASE PRINT NAME - LETTRES MAJUSCULES S.V.P. OF Customs Broker Ltd. IMPORTER / AGENT - IMPORTATEUR / AGENT DECLARE THE PARTICULARS OF THIS DOCUMENT TO BE TRUE, ACCURATE AND COMPLETE. DÉCLARE QUE LES RENSEIGNEMENTS CI-DESSUS SONT VRAIS ET COMPLETS. Jan. 3, 20XX <i>D. Smith</i> DATE SIGNATURE		56 WAREHOUSE NO. - N° D'ENTREPÔT 023		57 CARGO CONTROL NO. - N° DE CONTRÔLE DU FRET		58 CARRIER CODE AT IMPORTATION / CODE DE TRANSPORTATEUR À L'IMPORTATION		59 TOTAL		60		61		62		63		64		65								

Type 30 – Transfert de propriété et de marchandises à un autre bureau de douane

Cet exemple montre le format à utiliser lorsque des marchandises sont transférées à un nouveau propriétaire dans une région desservie par un autre bureau de douane. Les importateurs et les courtiers doivent indiquer l'information nécessaire sur le transfert, comme le montre cet exemple, au moyen d'un cachet ou en dactylographiant directement l'information sur le corps du formulaire de codage. Le cédant doit signer le certificat de transfert, mais seul le nom du cessionnaire doit être indiqué sur ce certificat. De plus, le numéro et le nom du bureau de douane qui dessert la région dans laquelle les marchandises sont expédiées doivent être indiqués. S'il est connu, le numéro du nouvel entrepôt de stockage doit être indiqué. La zone n° 18 doit indiquer la durée pendant laquelle les marchandises peuvent continuer de rester dans l'entrepôt. Les zones n°s 24 et 25 doivent indiquer le numéro de transaction et la ligne de référence du formulaire B3 précédent sur laquelle les marchandises ont été entreposées.